



Financement du développement sous forme d'agro-colonialisme:

le financement des plantations
d'huile de palme de Feronia-PHC
en République démocratique
du Congo par les banques
européennes de développement

2 **Financement du développement sous forme d'agro-colonialisme : le financement des plantations d'huile de palme de Feronia-PHC en République démocratique du Congo par les banques européennes de développement**



La diffusion du contenu de ce travail est encouragée pour autant que le texte d'origine ne soit pas modifié, que la source soit correctement et intégralement mentionnée et que la diffusion n'ait pas de visée lucrative.

Ce rapport est publié par les organisations suivantes :

RAIO-RDC (RDC), FIAN Belgium, Entraide et Fraternité (Belgique), CCFD-Terre Solidaire (France), FIAN Germany, urgewald (Allemagne), Milieudefensie (Pays-Bas), The Corner House (Royaume-Uni), Global Justice Now (Royaume-Uni), World Rainforest Movement (International), GRAIN (International)

Date de publication : janvier 2021

Conception et mise en page : Ruben Stelli (www.rubenstelli.nl), Tyra van Mossevelde (www.mosgroen.nl)

Remerciements :

La recherche menée pour ce rapport s'inscrivait dans le cadre d'un projet financé par le programme ESRC IIA de l'Université de Bristol intitulé « Communautés, droits fonciers et mécanisme de traitement des plaintes des banques de développement : construction conjointe d'une stratégie et d'un outil pour une véritable participation future. »

La recherche qui a donné lieu au présent rapport a également bénéficié du soutien financier de World Rainforest Movement, grassroots Foundation (Allemagne), CCFD-Terre Solidaire (France) et FIAN Belgium. Cette publication a été produite grâce au soutien financier de la Coopération belge au développement.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les opinions des entités qui ont financé cette recherche. Le contenu du présent rapport ne reflète pas l'opinion officielle de la Coopération belge au développement.

3 RÉSUMÉ

La présente publication présente un aperçu du financement accordé par les banques européennes de développement à la société productrice d'huile de palme Plantations et Huileries du Congo (PHC), en République démocratique du Congo¹. Les communautés concernées par les plantations de la société sont privées de leurs terres ancestrales depuis 1911, date à laquelle le fondateur de PHC et cofondateur de la multinationale agroalimentaire Unilever, l'industriel britannique Lord Leverhulme, a transformé leurs palmeraies en plantations industrielles de palmiers à huile. Les communautés n'ont jamais donné leur accord à la transformation de leurs forêts en plantations. Tout au long des décennies pendant lesquelles elles ont demandé justice, les communautés ont été victimes de répressions et de violences². En 2019, un agent de sécurité de la multinationale a été accusé du meurtre d'un membre d'une des communautés³. Cet agent a par la suite été acquitté, ce qui a soulevé des préoccupations parmi les membres de la famille et les organisations de la société civile⁴. En 2015, un villageois est décédé et sa femme a été tuée par la police à la suite d'une accusation de vol pour quelques noix de palme⁵. Ces morts ont eu lieu à une époque où plusieurs banques européennes de développement investissaient dans PHC, soit directement, soit indirectement. Les activités menées aujourd'hui par PHC s'inscrivent totalement dans le modèle de plantation industrielle, avec les dommages environnementaux, les violations des droits et l'exploitation des terres communautaires et de la main-d'œuvre qui sont inextricablement liés à ce modèle. Ce modèle de plantation industrielle a joué un rôle crucial et cruel dans la colonisation européenne. Le financement de PHC montre que le soutien apporté par les banques (européennes) de développement à ce modèle de plantation colonial perdure aujourd'hui encore.

Jusqu'à tout récemment, les activités de PHC étaient détenues par une société financière canadienne appelée Feronia Inc., qui avait racheté la société à Unilever en 2009. En juin 2020, Feronia Inc. a fait faillite, en dépit du soutien financier apporté depuis 2013 par les banques européennes de développement pour un montant dépassant les 150 millions de dollars. Au moment de l'effondrement de Feronia, les banques de développement étaient propriétaires de Feronia-PHC. Elles détenaient en effet la majorité des actions de Feronia Inc., soit directement (le groupe CDC au Royaume-Uni), soit par le biais d'investissements dans un instrument financier (Proparco en France, AECID en Espagne et DFC aux États-Unis), et avaient des dizaines de millions de dollars de remboursement de prêt encore impayés (CDC - Royaume-Uni, DEG - Allemagne, FMO - Pays-Bas, BIO - Belgique, et d'autres par le biais de l'EALF). Lorsque Feronia Inc. a fait faillite, les banques de développement ont eu une occasion sans précédent de réparer l'occupation des terres communautaires par PHC qui remontait à l'occupation coloniale européenne du Congo. Elles auraient pu explorer des pistes pour restituer aux communautés les droits de concession ou les participations financières dans PHC, mais elles ne se sont pas montrées intéressées. En lieu et place, les banques de développement ont transféré les actifs de PHC à une société de capital-investissement domiciliée à Maurice appelée Straight KKM, et accepté une annulation massive de leur dette au profit de la nouvelle société de capital-investissement⁶. Tout comme Feronia Inc., Straight KKM ne disposait d'aucune expérience avérée dans l'exploitation de plantations de palmiers à huile avant son implication dans PHC.

- 1 Le présent rapport se penche sur le financement accordé à Feronia-PHC par les banques européennes de développement. Toutefois, l'Agence américaine de financement pour le développement international (DFC, anciennement OPIC) a également financé Feronia Inc. par l'intermédiaire du Fonds Africain pour l'Agriculture.
- 2 Voir par exemple: « Analyse réponse CDC et Feronia », Déclaration signée par 13 chefs communautaires des trois plantations de Feronia (Lokutu, Yaligimba, Boteka), octobre 2016, Kampala, Ouganda. Disponible à l'adresse : <https://www.grain.org/e/5560>. Voir également: Rapport Telesur, « Congo : continúa lucha comunitaria contra multinacional Feronia », 2016, https://www.youtube.com/watch?v=xaZ_DellZug&feature=emb_title (consulté le 21/12/2020).
- 3 « Update on the Independent Investigation commissioned by CDC to examine the circumstances surrounding the death of Joel Imbangola Lokwa », CDC Group News, 22 novembre 2019, <https://www.cdcgroup.com/en/news-insight/news/update-on-the-independent-investigation-commissioned-by-cdc-to-examine-the-circumstances-surrounding-the-death-of-joel-imbangola-lokwa/?fl=true>
- 4 Communication personnelle de RIAO-RDC avec les membres de la famille et l'avocat de la famille le 11 février 2020 et les jours suivants. Voir également le communiqué de RIAO-RDC du 12 février 2020, Urgent communiqué: Feronia security guard acquitted of murdering Congolese land defender. <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29469-drc-feronia-security-guard-acquitted-of-murdering-congolese-land-defender>
- 5 Déclaration non publiée des dignitaires et chefs de la communauté de Boteka. Datée du 16 décembre 2017, signée dans la ville de Bempumba.
- 6 GRAIN, Development banks must be held accountable for their disastrous oil palm plantation investments in the Congo, 2020., <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29868-development-banks-must-be-held-accountable-for-their-disastrous-oil-palm-plantation-investments-in-the-congo>

L'investissement des banques de développement dans Feronia-PHC révèle des aspects structurels qui expliquent pourquoi les investissements dans l'agriculture industrielle sont controversés et source de conflits⁷, violent les droits humains, polluent et détruisent l'environnement et compromettent la souveraineté alimentaire, l'autodétermination et le bien-être des communautés. Ces éléments structurels sont les suivants :

- (1) Des investissements continus dans un modèle colonial de développement basé sur l'appropriation des terres des communautés ainsi que sur la destruction de la résilience et l'exploitation des villageois en tant que main-d'œuvre sous contrat à courte durée qui en découlent⁸. Comme c'était le cas pour leurs investissements dans la société de plantations de canne à sucre/bioénergie Addax en Sierra Leone⁹, les banques de développement ont investi dans Feronia-PHC à une époque où les communautés avaient déjà rejeté ce modèle de plantation et exigeaient la restitution de leurs terres ancestrales afin de pouvoir suivre une voie différente¹⁰.
- (2) Un dogmatisme néolibéral, où l'idéologie réduit souvent l'horizon des banques de développement du « secteur privé » à un investissement dans des fonds de capital-investissement, quelle que soit leur expérience dans le secteur en question. À titre d'exemple, en avril 2020, l'équipe de l'émission Africa Eye de la BBC a fait état de nombreuses allégations de fraude, corruption et détournement de fonds à l'encontre de deux directeurs britanniques nommés par Emerging Capital Partners, un fonds de capital-investissement soutenu par CDC, pour diriger la société de construction kényane Spencon (qui a fait faillite alors qu'ils étaient à sa tête). Il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres pour illustrer les inquiétudes concernant la transparence et la responsabilité des fonds de capital-investissement qui utilisent des investissements publics pour servir leurs intérêts¹¹.

Les fonds de capital-investissement se sont imposés dans le secteur agricole depuis la crise financière de 2008, et les investissements de développement dans ces fonds ont augmenté de façon spectaculaire, notamment dans les fonds de capital-investissement investissant dans des entreprises agricoles¹². Ce dogmatisme transparaît également dans la réticence des banques de développement à investir dans des activités communautaires plutôt que dans ces fonds de capital-investissement, que ces sociétés aient ou non de l'expérience dans la gestion de plantations¹³. Ni Feronia Inc. ni Straight KKM ne jouissaient d'aucune expérience avérée avant leur implication dans PHC alors que les communautés ont produit et négocié de l'huile de palme et d'autres produits à base d'huile de palme pendant des générations avant que leurs terres leur soient violemment prises. C'est ce dogmatisme des banques de développement qui maintient les communautés des plantations PHC en République démocratique du Congo et aux alentours (ou autour des plantations

7 Voir notamment Saturnino M. BORRAS et al., « Land grabbing and human rights: The involvement of European corporate and financial entities in land grabbing outside the European Union », Document commandé par la sous-commission « droits de l'homme » du Parlement européen, mai 2016; Fern, « Financing landgrabs and deforestation », 2016, <https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/Financing%20land%20grabs%20final.pdf> ; Hands off the Land, « Fast track agribusiness, land grabs and the role of European private and public financing in Zambia », 2013, https://www.fian.org/fileadmin/media/publications_2015/Reports_and_Guidlines/13_12_FIAN_Zambia_EN.PDF

8 Droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, ratifié par tous les États concernés en Europe ainsi qu'en RDC) et la Déclaration des droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP).

9 Sierra Leone Network on the Right to Food (SiLNoRF) & Bread for All, « MONITORING REPORT On the operations of Addax/Sunbird Bioenergy Mabilafu Project, Sierra Leone (période allant de juillet 2016 à août 2017) », 2017, <https://brotfueralle.ch/content/uploads/2017/09/2017-Monitoring-Report-Silnorf-Bfa.pdf> ; Bread for All & Bread for the World, « The Weakest should not bear the risk », Analysis 64, 2016, <https://brotfueralle.ch/content/uploads/2019/03/2016-The-weakest-should-not-bear-the-risk.pdf>

10 Voir la plainte déposée par neuf communautés au Mécanisme indépendant de Traitement des Réclamations Environnementales et Sociales (ICM) de la DEG, du FMO et de Proparco pour une liste de réclamations par lesquelles les communautés concernées par les plantations PHC ont fait part de leur demande de restitution de leurs terres ancestrales, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28543-drc-communities-file-complaint-with-german-development-bank-to-resolve-century-old-land-conflict-with-palm-oil-company>

11 BBC Africa Eye, « Spencon: Inside the collapse of an African construction giant », 2020, <https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-52126563>

12 GRAIN, « Barbarians at the barn: private equity sinks its teeth into agriculture », 2020, <https://www.grain.org/en/article/6533-barbarians-at-the-barn-private-equity-sinks-its-teeth-into-agriculture>

13 Idem.

5 de canne à sucre Addax en Sierra Leone) dans la pauvreté, qui les conduit à travailler durement comme journaliers sur leurs terres ancestrales et les expose au harcèlement régulier et à la violence des agents de sécurité de l'entreprise¹⁴.

En revanche, l'expérience de plusieurs communautés sur l'un des sites de la plantation PHC montre déjà clairement que le développement de voies alternatives présente un immense potentiel pour les communautés qui gèrent elles-mêmes leurs terres ancestrales. Début 2020, les communautés ont repris quelque 420 hectares de plantations abandonnés par PHC et ont lancé leur propre fabrication d'huile de palme. Elles ont ainsi gagné en autonomie et obtenu des niveaux de revenus jamais atteints avec leurs salaires de journaliers sur les plantations PHC. « En ayant accès à ces terres, nous sommes en mesure de reprendre notre production d'huile de palme, qui avait été violemment interrompue par la colonisation », a déclaré un membre de l'équipe de direction des opérations¹⁵.

- (3) Un abandon inquiétant des exigences légales obligatoires et du respect des normes contraignantes qui existent dans le domaine des droits de l'homme au profit de mécanismes volontaires de règlement des plaintes et d'arbitrage. Des procédures de diligence raisonnable efficaces empêcheraient tout simplement le financement des banques de développement si un client était impliqué dans des problèmes d'héritage foncier ou de violations de droits humains. Actuellement, les banques de développement continuent de financer des sociétés présentant de tels conflits (fonciers) non résolus, pour autant que le client s'engage à mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes, à mettre en œuvre des plans d'action sociale et/ou à lancer une certification par un tiers afin de montrer son engagement à résoudre les conflits. De nombreuses banques de développement ont également instauré leurs propres mécanismes de traitement des plaintes. Toutefois, ces mécanismes se révèlent inaptes à résoudre les conflits d'héritage foncier¹⁶. En réalité, ils risquent même d'exacerber le conflit en entraînant des violations de droits humains et en mettant à mal l'organisation de la communauté en vue de la restitution des terres ancestrales. Dans le cas de Feronia-PHC par exemple, plusieurs des banques de développement exigent que la société se conforme aux normes de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) ou à d'autres programmes de certification équivalents¹⁷. Les représentants de l'entreprise prétendent que les règles de la RSPO empêchent la restitution aux communautés des terres boisées dans la zone de la concession, en raison du risque de déforestation. Il est frappant qu'une certification telle que la RSPO puisse empêcher l'entreprise de commencer à résoudre son héritage foncier colonial en restituant les terres boisées aux communautés.

Bien qu'ils connaissent une popularité grandissante auprès des banques de développement, les mécanismes de traitement des plaintes se sont révélés extrêmement frustrants pour les communautés et la société civile. Par exemple, une procédure de médiation déclenchée par une plainte déposée dans le cadre du mécanisme de traitement des plaintes de la Société financière internationale (IFC) de la Banque mondiale par exemple portait sur l'expulsion d'environ 1 000 familles ougandaises par

14 Voir notamment la [Plainte contre la Société PHC/Feronia à Lokutu. Lettre adressée au Premier ministre de la RDC par les communautés indigènes des territoires de Basoko, Yahuma et Isangi, septembre 2016](https://www.grain.org/e/5560). Disponible sur: <https://www.grain.org/e/5560>. Les villageois du site de Lokutu ont signalé des incidents de harcèlement et de violences lors des réunions. Les enregistrements de ces réunions sont disponibles auprès des organisations qui publient le présent rapport.

15 « Communities take control of plantations abandoned by Feronia PHC », 2020, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29682-groups-welcome-feronias-decision-to-abandon-plantation-lands-and-enable-communities-in-the-dr-congo-to-thrive>

16 Voir par exemple « Forest Peoples Programme: Non-judicial grievance mechanisms as a route to remedy – an unfulfilled opportunity », novembre 2020, <https://www.forestpeoples.org/en/briefing-paper/2020/non-judicial-grievance-mechanisms-route-remedy-unfulfilled-opportunity>

17 Voir par exemple les exigences du groupe KfW : https://www.kfw.de/PDF/Download-Center/Konzernthemen/Nachhaltigkeit/Ausschlussliste_EN.pdf. En octobre 2016, Feronia Inc. a déclaré en réponse à une demande de la presse : « nous nous sommes inscrits le 14 avril 2016 pour lancer le processus de certification de la RSPO. []. Nous envisageons d'y parvenir au 4e trimestre 2017 pour notre premier site, même si beaucoup reste à faire. Nous avons mis en place un système de suivi qui permettra d'enregistrer les principaux jalons atteints. » En décembre 2020, Feronia-PHC n'avait publié aucune information suggérant que la société avait obtenu la certification RSPO.

une société appelée New Forests Company pour faire place à des plantations de bois¹⁸. À l'issue de cette médiation, près de la moitié des 1 000 familles n'avaient reçu aucune compensation. Pourtant, la société et les banques de développement citent cette procédure de médiation en exemple pour prouver que les conflits ont été résolus¹⁹. Dans le cas de Feronia-PHC, les communautés qui ont déposé une plainte auprès de la banque allemande de développement DEG²⁰ en novembre 2018 attendent depuis plus deux ans que la médiation demandée commence²¹. Entre-temps, et au vu et au su des banques de développement, l'entreprise a agrandi ses plantations sur des terres adjacentes au village de Yalifombo²², alors même que la légalité contestée des contrats de concession foncière de l'entreprise réside au cœur de la plainte déposée par la communauté en 2018.

Les banques de développement et l'expansion des plantations en monoculture sur le continent africain

PHC n'est pas le seul cas sur le continent africain où les banques de développement ont encouragé des programmes et des projets d'expansion de monocultures industrielles d'arbres. En novembre 2020, des communautés et des organisations de la société civile issues de 10 pays ont témoigné devant le premier Tribunal des peuples africains au sujet des abus en matière de droits humains et d'environnement liés à ces investissements. À une exception près, des banques de développement et des institutions financières internationales étaient impliquées dans toutes les affaires²³, non seulement au travers de prêts ou d'investissements, mais aussi par leur soutien politique ou à des programmes au niveau national et régional.

Dans un cas au Ghana, la société SIAT a acquis ses plantations grâce à l'échec d'un programme de la Banque mondiale qui visait à créer des plantations de palmiers à huile et d'hévéas dans plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale dans les années 1970 et 1980. En fait, le fondateur et copropriétaire de SIAT, Pierre Vandebecq, faisait partie de l'équipe de consultants qui avait travaillé sur le programme de la Banque mondiale. Celle-ci accordait des prêts aux gouvernements. Dans les années 1990, les plantations d'État, lourdement endettées, ont finalement dû être privatisées. Vandebecq a formé SIAT en 1991 et acheté plusieurs des anciens projets de plantations financés par la Banque mondiale²⁴. Les banques allemande et africaine de développement sont également intervenues, tout comme le groupe britannique Commonwealth Development Corporation (aujourd'hui groupe CDC) et un financier public-privé belge appelé BMI-SBI²⁵.

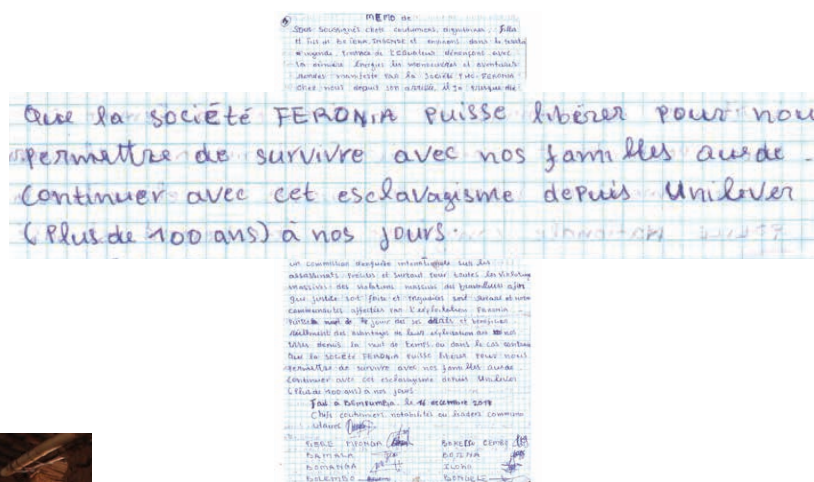
- 18 Voir par exemple: « Mubende evictees yet to get own homes 10 years later », 11 août 2020, Daily Monitor, <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/mubende-evictees-yet-to-get-own-homes-10-years-later-1918644> ; Sophia Greene, « Uganda land evictions row », Financial Times, 9 octobre 2011, <https://www.ft.com/content/f49c5686-f0d7-11e0-aec8-00144feab49a> ; et le Rapport d'Oxfam sur « La société New Forests Company et ses plantations en Ouganda », 2011, <https://www.oxfam.org/en/research/new-forests-company-and-its-uganda-plantations-oxfam-case-study> (consulté le 21/12/2020).
- 19 Witness Radio, « The Agony of a Tree-Planting Project on Communities' Land in Uganda », WRM Bulletin 251, 2020, <https://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/the-agony-of-a-tree-planting-project-on-communities-land-in-uganda/>
- 20 Les banques de développement DEG, FMO et Proparco gèrent un mécanisme conjoint de traitement des plaintes dans le cadre duquel les plaintes déposées auprès de l'une des trois banques sont évaluées par un comité conjoint d'experts avant d'être traitées au moyen de procédures conjointes.
- 21 RIAO-RDC, « DRC communities file complaint with German development bank to resolve century-old land conflict with palm oil company », 2018, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28543-drc-communities-file-complaint-with-german-development-bank-to-resolve-century-old-land-conflict-with-palm-oil-company>
- 22 Voir par exemple les déclarations lors d'une audience au tribunal dans « Denuncian activistas abusos de empresa de aceite de palma. », Vidéo TeleSur, 11 février 2020, <https://videos.telesurtv.net/video/812290> (consulté le 21/12/2020). Voir également les transcriptions des audiences de janvier 2020 au tribunal de Kisangani sur: <https://www.slideshare.net/aujourd'hui1/dossier-yalifombo> (consulté le 21/12/2020).
- 23 Témoignages présentés au Tribunal des peuples africains: Building People Power, novembre 2020, <https://africanpeopletribunal.org/resources/documents/french/>
- 24 GRAIN, « Communities in Africa fight back against the land grab for palm oil », septembre 2019, <https://www.grain.org/en/article/6324-communities-in-africa-fight-back-against-the-land-grab-for-palm-oil>
- 25 Friends of the Earth Africa, « Côte d'Ivoire, formulaire technique pour la présentation d'un cas », 2020, http://africanpeopletribunal.org/wp-content/uploads/2020/11/APT_Ivory_Coast_FR-min.pdf

Les plantations d'arbres contrôlées par Green Resources AS en Ouganda, en Tanzanie et au Mozambique constituent un autre exemple. Elles ont été sauvées de la faillite par Norfund et Finfund en 2018²⁶. Le gouvernement norvégien a apporté un important soutien diplomatique à la société. Les plantations ont également été financées par la Société financière internationale²⁷ et la banque néerlandaise de développement FMO²⁸, malgré des impacts sociaux et environnementaux négatifs bien documentés et l'opposition de la communauté²⁹.

La Banque chinoise de développement a financé Golden Veroleum Liberia (GVL), contrôlé par Golden Agri-Resources, le géant de l'huile de palme basé à Singapour, afin que la société puisse s'agrandir sur des zones forestières au Libéria et sur les territoires des populations locales³⁰. Une femme issue des communautés touchées au Libéria a résumé la situation pour le Tribunal : « La plantation veut se développer, mais nous, nous voulons vivre ».

Et la liste des entreprises de plantations controversées financées par les banques de développement ne s'arrête pas là. Ces plantations industrielles sont souvent des investissements à haut risque. Par ailleurs, ces entreprises ne sont pas nécessairement saines en termes de bénéfices. On est donc en droit de se demander pourquoi les banques de développement continuent à financer un modèle de production datant de l'ère coloniale qui s'avère systématiquement préjudiciable et ne mène pas au développement.

Déclaration de la communauté de Boteka en 2017 ou d'une déclaration de la communauté de Yahuma en 2017. Légende : Déclarations des communautés demandant la restitution de leurs terres ancestrales.



École à Yalifombo, construite par les membres de la communauté. Dans le cadre d'un accord entre la communauté et l'entreprise passé en 2017, Feronia-PHC s'était engagée à construire une école avant d'agrandir ses plantations à proximité immédiate du village de Yalifombo. 5 février 2020. Photo : Oskar Epelde (@oskaretelesur). <https://twitter.com/Oskaretelesur/status/1225048851775655937/photo/1>

- 26 Rapport annuel de Green Resources 2019, <http://greenresources.no/wp-content/uploads/2019/12/Green-Resources-Annual-Report-2019.pdf>
- 27 International Finance Corporation, « IFC Investment in Green Resources Supports Reforestation, Environment in Tanzania: New Power Plant and Plantations to Create More Than 5,000 Jobs by 2011 », 2009, <https://ifcext.ifc.org/ifcext/pressroom/ifcpressroomnsf/1f70cd9a07d692d685256ee1001cdd37/4ab39481551e6f93852575d10051368c> (page consultée le 16/10/2020).
- 28 Informations du FMO sur le client GREEN RESOURCES AS: <https://www.fmo.nl/project-detail/57233> (page consultée le 16/10/2020).
- 29 Friends of the Earth, « Mozambique, formulaire technique pour la présentation d'un cas », 2020, http://africanpeoplestribunal.org/wp-content/uploads/2020/11/APT_Mozambique_FR-min.pdf (page consultée le 10/12/2020).
- 30 GAR, « Banking Facility for Golden Veroleum Limited of USD500 million », 13 mars 2013, <https://goldenagri.com.sg/wp-content/uploads/2016/02/GAR14-13-03-2013-Banking-Facility-for-Golden-Veroleum-Limited-of-USD-500-million.pdf>

8 Financement du développement sous forme d'agro-colonialisme : le financement des plantations d'huile de palme de Feronia-PHC en République démocratique du Congo par les banques européennes de développement ³¹

En 2009, Feronia Inc., une société financière canadienne aujourd'hui en faillite, a racheté les Plantations et Huileries du Congo (PHC), une société qui gère les activités en déclin des plantations coloniales de palmiers à huile vieilles de 110 ans, autrefois propriété de la multinationale agroalimentaire Unilever. Les plantations font partie d'une concession couvrant quelque 107 000 hectares de terres répartis sur trois provinces de la République démocratique du Congo (RDC). La concession se compose aujourd'hui de centaines de contrats de concession individuels renouvelés par différents conservateurs des titres fonciers, et non d'un seul contrat de concession continu. PHC utilise environ 25 000 hectares de cette vaste concession pour ses plantations industrielles de palmiers à huile. Le reste de la zone de concession est constitué de terres boisées. Des membres des communautés des trois sites de concession indiquent que des agents de sécurité de l'entreprise patrouillent régulièrement ces zones forestières et que l'entreprise restreint leur utilisation des forêts sur les concessions³².

Depuis 2013, les banques européennes de développement ont accordé environ 150 millions de dollars de prêts et d'investissements en fonds propres à Feronia Inc. et PHC. Ensemble, elles étaient les principaux actionnaires et créanciers de Feronia Inc. au moment où la société s'est engagée dans un processus de restructuration en juin 2020. Au cours de cette restructuration qui a précédé le dépôt de bilan de Feronia Inc. en août 2020, les banques de développement ont accepté de transférer les actifs que Feronia Inc. détenait dans PHC à un fonds de capital-investissement domicilié à Maurice et appelé Straight KKM. Lors des négociations de restructuration, les banques de développement ont également accepté d'effacer une grande partie de la dette en cours. Le groupe britannique CDC aurait annulé 72,1 millions de dollars sur un investissement de 76,6 millions de dollars³³. À l'issue de la restructuration, CDC a cessé d'être investisseur privé dans PHC pour devenir bailleur de fonds aux côtés des banques (européennes) de développement³⁴. La DEG allemande, le FMO néerlandais, la société belge d'investissement BIO et le fonds Emerging Africa Investment Fund (EAIF) auraient accepté d'effacer jusqu'à 80 % de leur prêt collectif de 49 millions de dollars si le nouveau propriétaire consentait à mettre en œuvre un plan d'action environnemental et social révisé³⁵. On ignore ce qu'il est advenu de la participation d'environ 13,5 % du Fonds africain pour l'agriculture (AAF) qui lie la société française Proparco et la société espagnole AECID à Feronia Inc.

Pendant ce temps, et malgré une médiation en cours au sein du mécanisme indépendant de traitement des plaintes (Independent Complaint Mechanism ou ICM) géré conjointement par les banques néerlandaise, allemande et française de développement³⁶, les demandes de restitution des terres ancestrales présentées par les communautés ont, une fois de plus, été ignorées lors du récent transfert des titres de concession de PHC vers le nouveau propriétaire, KKM. Dans la plainte déposée

31 Le projet de ce rapport a été partagé avec Feronia KKM le 12 janvier 2021, avec la possibilité d'envoyer des commentaires. À la clôture du texte, le 21 janvier 2021, aucune réponse n'a été reçue.

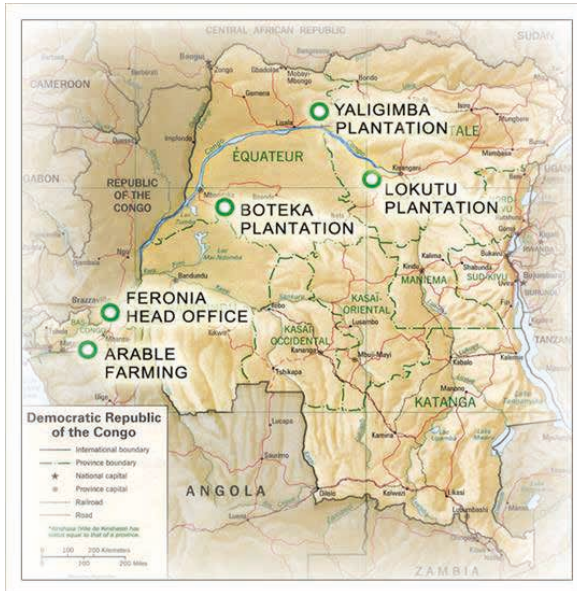
32 Communication personnelle pendant les rencontres entre les communautés et les représentants des groupes qui publient le présent rapport en 2015 ainsi que du 23 au 27 janvier 2020.

33 GJN, « Freedom of Information request to CDC Group plc. 2020 », https://www.whatdotheyknow.com/request/feronia_inc#outgoing-1090050 (page consultée le 15/12/2020).

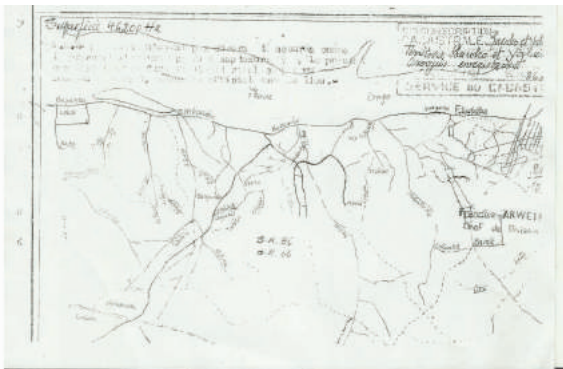
34 BIO, « A statement on the completion of the restructuring of Feronia / PHC », 30 novembre 2020, <https://www.bio-invest.be/en/news/a-statement-on-the-completion-of-the-restructuring-of-feronia-phc>

35 Voir notamment: <https://www.bio-invest.be/en/news/a-statement-on-the-completion-of-the-restructuring-of-feronia-phc>

36 Page du site Internet de la DEG concernant la plainte déposée contre Feronia-PHC : <https://www.deginvest.de/%C3%9Cber-uns/Verantwortung/Beschwerdemanagement/Feronia/index-2.html> (page consultée le 29/09/2020).



Carte indiquant l'emplacement des plantations PHC. Avec une surface de 63 560 ha, Lokutu est la plus grande plantation de PHC. Les plantations sont situées le long du fleuve Congo dans la province de Tshopo en RDC. Par la voie fluviale, elles sont situées à 1 530 km de Kinshasa et à 210 km de Kisangani, la troisième ville du pays. Environ 15 000 hectares de la concession sont utilisés pour les plantations de palmiers à huile. Les membres de la communauté ne sont pas autorisés à utiliser la forêt, à cueillir des fruits ou à cultiver ces zones boisées. Boteka est la plus ancienne et la plus petite des plantations PHC. Elle s'étend sur une superficie de 13 542 hectares et est située à environ 110 km à l'est de la ville de Mbandaka, qui compte environ un demi-million d'habitants. La plantation de Boteka comprend 31 concessions individuelles.



Carte indiquant une zone de concession de 46 000 hectares sur la plantation de Lokutu, actuellement fragmentée en de nombreux petits contrats de concession. La carte fait partie des documents de concession conservés au bureau londonien de Feronia Inc. en 2018.

auprès de l'ICM, les communautés touchées contestent la légalité des contrats de concession détenus par Feronia-PHC, aujourd'hui KKM/PHC³⁷. La procédure de liquidation de Feronia Inc. aurait donc été, pour les banques européennes de développement, le moment idéal pour s'attaquer à cette question non résolue de l'héritage foncier. Elles ont choisi de ne pas le faire.

Alors que les banques de développement affirment que leurs investissements dans Feronia-PHC ont favorisé le développement et l'emploi, les communautés restent privées de leurs terres ancestrales et des possibilités de subvenir à leurs besoins en les exploitant. Les villageois qui ont trouvé du travail sur les plantations de PHC ont surtout travaillé comme travailleurs contractuels mal payés ou comme ouvriers sous contrat à court terme. Pendant les années durant lesquelles les banques de développement ont investi, les ouvriers ont été payés moins que le salaire minimum. Bien que les banques de développement affirment que les salaires minimums des travailleurs aient plus que doublé depuis 2013³⁸, les salaires restent bien inférieurs au minimum vital et Feronia-PHC a

37 Notons que l'Accord de financement à terme conclu le 21 décembre 2015 entre les banques de développement DEG, FMO et BIO et Feronia PHC contient une annexe « Schedule 12 Part 2 Concessions » qui dresse la liste des contrats de concession dans un tableau « Lokutu - Phase 2 (pas encore valide) (61) ». www.sedar.com - profils d'entreprise - Feronia Inc. (site consulté le 29 /09/2020).

38 Une demande de Human Rights Watch, datée du 14 mai 2020 et adressée à l'International Development Committee au Royaume-Uni, fait référence à une déclaration des banques de développement en réponse au rapport publié par l'organisation en novembre 2019 et intitulé « A Dirty Investment ». La demande note que « la déclaration commune indiquait également que, depuis 2013, les salaires minimums des travailleurs de l'entreprise ont plus que doublé et sont désormais nettement supérieurs au salaire minimum congolais. Notons, toutefois, que le salaire minimum national pour les travailleurs agricoles au Congo est de 1 680 FC (1,03 dollar) par jour. La Banque mondiale fixe le seuil d'extrême pauvreté à 1,90 dollar par jour. » La demande relève en outre que « la déclaration commune affirmait que le travailleur moyen gagnait 3,30 dollars par jour. Human Rights Watch a adressé une demande d'information au groupe CDC le 5 décembre 2019, sollicitant des pièces justificatives de l'entreprise ou de la banque pouvant prouver ces chiffres. À ce jour, aucune information corroborant cette allégation n'a été présentée à Human Rights Watch. » La demande de HRW, et notamment la référence à la déclaration commune du groupe CDC, de BIO, de la DEG et du FMO en réponse au rapport de Human Rights Watch est disponible à l'adresse : <https://farmlandgrab.org/29638>. La déclaration relative au doublement des salaires a été réitérée dans une déclaration faite par le groupe CDC le 8 décembre 2020 et publiée par The Ecologist en réponse à l'article « Polluting investments not in our name », édition du 19 novembre 2020 de la même publication. La réponse de CDC est disponible à l'adresse : <https://theecologist.org/2020/dec/08/development-finance-must-include-risks> (consulté le 12/01/2021).

- illégalement - employé des travailleurs pendant des années comme journaliers au lieu de leur proposer des contrats permanents (comme l'exige la loi congolaise une fois qu'un travailleur a été employé sous contrat occasionnel pendant un certain temps)³⁹. Une enquête menée en 2019 par Human Rights Watch⁴⁰ a révélé que les ouvrières avaient les salaires les plus bas parmi les travailleurs de la plantation. Leurs salaires se situaient entre 12 000 FC (7,30 dollars) et 30 000 FC (18,75 dollars). Un ancien directeur (qui supervisait plus de 200 ouvriers à Boteka) aurait déclaré à Human Rights Watch que les femmes étaient principalement employées comme journalières pour la cueillette des fruits, que la société les payait 30 FC (0,01 dollar) pour chaque sac de 10 kilos et qu'à son avis, 15 sacs par jour étaient déjà un objectif difficile à atteindre. Il a souligné que le maximum qu'une femme pouvait gagner à cette fonction était 15 000 FC (9,04 dollars) par mois⁴¹. Le passage suivant du rapport de Human Rights Watch met en évidence le fait que les salaires restent extrêmement bas, en dépit des déclarations faites par les banques de développement selon lesquelles les salaires des ouvriers auraient plus que doublé depuis le financement accordé par les banques de développement à Feronia-PHC : « Human Rights Watch a examiné 43 fiches de paie de travailleurs sous contrat dans les trois plantations - ils sont payés par jour travaillé, comme les journaliers. Le tarif quotidien va de 2 562,42 FC (1,50 dollar) à 3 442,20 FC (2,00 dollars), sauf pour une personne supervisant une équipe de 13 travailleurs qui a gagné 4 658,34 FC (2,80 dollars) par jour en 2018. Dans une lettre à Human Rights Watch, Feronia a répondu que ses travailleurs gagnaient en moyenne 3,30 dollars par jour, mais n'a pas étayé sa déclaration à l'aide de pièces justificatives ni expliqué le calcul qui a permis d'obtenir cette moyenne. »⁴² Le rapport mentionne également que les journaliers ne reçoivent pas de fiche de paie avec leur salaire mensuel versé en espèces et qu'ils sont payés entre 10 000 FC (6,00 dollars) et 54 000 FC (32,41 dollars) par mois.

Les engagements pris par l'entreprise en vue de rénover les logements délabrés des camps de travailleurs et de construire des infrastructures comme des dispensaires et des pompes/forages, engagements qui devaient conditionner le versement final du prêt de 49 millions de dollars accordé par les banques néerlandaise, allemande et belge de développement, se sont révélés être des promesses en grande partie creuses⁴³. Les banques de développement prétendent que 72 forages ont été construits ou réparés, mais refusent de fournir une liste reprenant les noms des villages où ces travaux auraient été menés. CDC, par exemple, affirme que 7 millions de dollars ont été investis en infrastructure⁴⁴. La banque ne précise toutefois pas le pourcentage de ce montant qui a été dépensé pour la modernisation des routes dont PHC dépend pour ses activités ni le pourcentage consacré à des projets de soutien communautaire. Dans sa réponse d'avril 2019 à un rapport publié par l'ONG belge CNDC-11.11.11, BIO a communiqué une liste partielle d'écoles et de dispensaires de soins. Une seule école est indiquée comme étant achevée, les 16 autres structures portent la mention « en cours », « début des travaux prochain », « année prochaine » ou « reporté » (voir tableau à la page 13)⁴⁵. Peu de photos de structures achevées ont été publiées par l'entreprise ou par les banques de développement. Le secret entourant l'emplacement exact des prétendues infrastructures sociales financées par Feronia-PHC et le manque de transparence sur les sommes dépensées rendent impossible toute vérification indépendante par les organisations de la société civile ou les communautés⁴⁶. Les rénovations des maisons des travailleurs ont également pris beaucoup

39 Human Rights Watch, « A Dirty Investment. European Development Banks' Link to Abuses in the Democratic Republic of Congo's Palm Oil Industry », 2019, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/drc1119_web_0.pdf (consulté le 30/09/2020).

40 Idem.

41 Voir le rapport 2019 de Human Rights Watch, pp. 7, 37-47 (consulté le 21/12/2020).

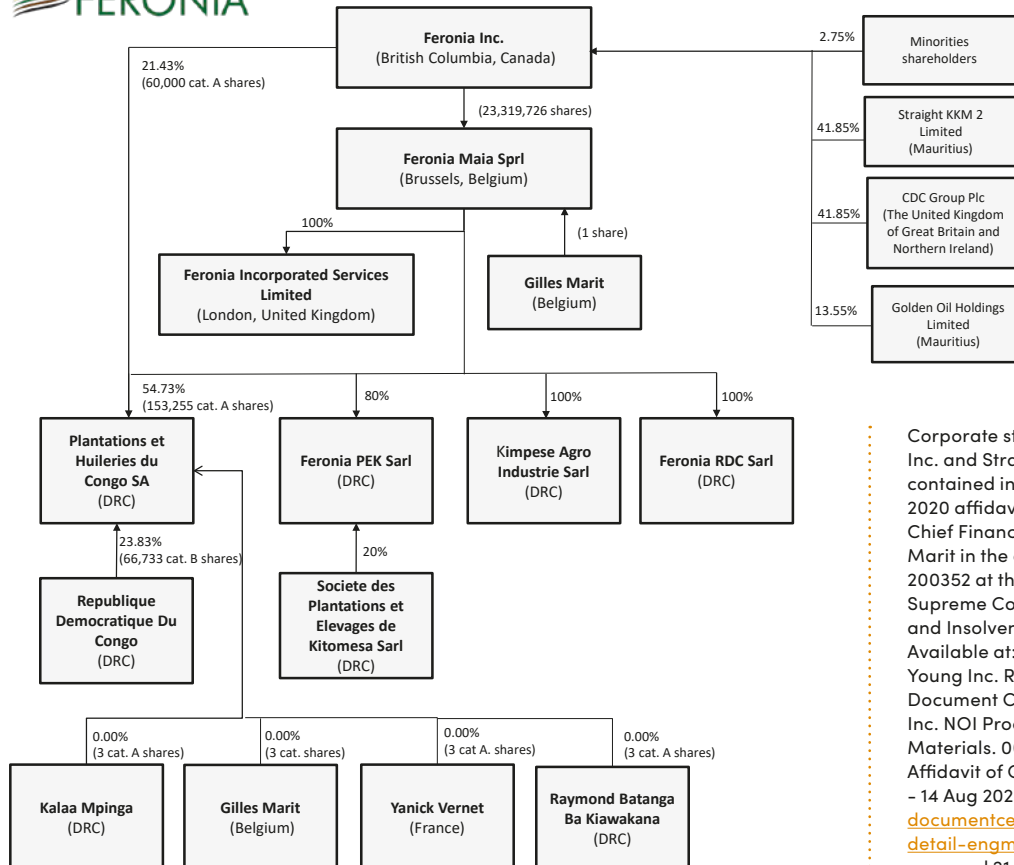
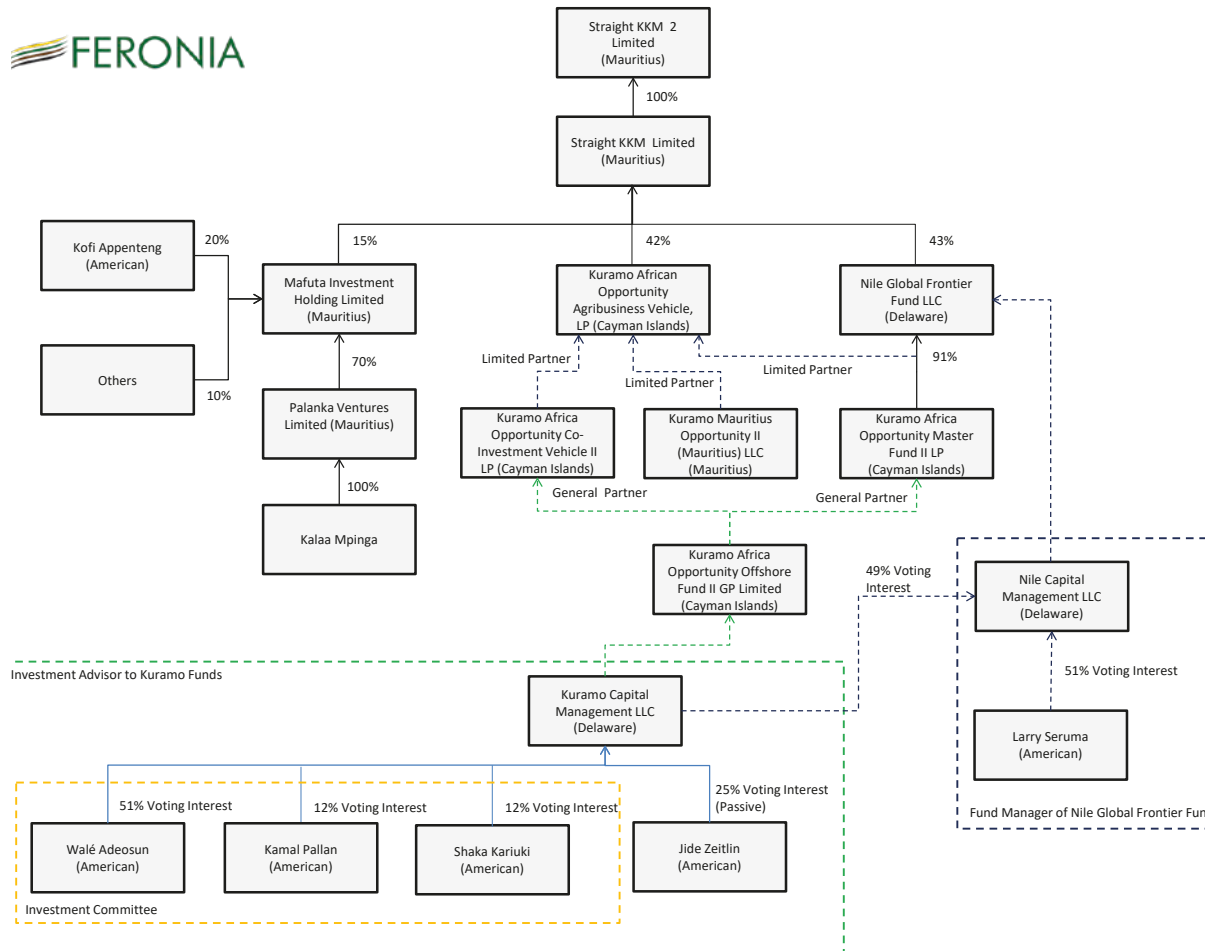
42 Voir le rapport 2019 de Human Rights Watch, pp. 38-39 (consulté le 21/12/2020).

43 Voir le rapport 2019 de Human Rights Watch, et CNCD-11.11.11, « Accaparement made in Belgium. Le financement de Feronia par la Coopération belge », Avril 2019, <https://www.cncd.be/accaparement-made-in-belgium-financement-feronia-congo-cooperation-belgique-etude>

44 Voir par exemple la réponse de CDC à une demande d'accès aux informations présentée par GJN sur : https://www.whatdotheyknow.com/request/feronia_inc#outgoing-1090050 (consulté le 15/12/2020).

45 Réponse de BIO au rapport du CNCD-11.11.11. Analyse de cette réponse par le CNCD-11.11.11. <https://www.cncd.be/accaparement-made-in-belgium-financement-feronia-congo-cooperation-belgique-etude> (consulté le 21/12/2020).

46 Dans la section questions-réponses de la page Internet FMO's involvement in Plantations et Huileries du Congo, le FMO déclare que « Depuis 2015, PHC a réparé 2 100 km de routes opérationnelles et environ 3 800 maisons de travailleurs. De même, 95 écoles, 4 hôpitaux, 17 dispensaires et 6 centres de soins ont été rénovés, toutes les infrastructures essentielles sont prêtes à recevoir les professionnels de la santé et de l'enseignement du gouvernement local. » Malheureusement, ni les banques de développement ni l'entreprise n'ont donné de précisions concernant les lieux où se situent ces infrastructures, ce qui aurait permis d'effectuer une vérification indépendante de ces déclarations. <https://www.fmo.nl/questions-answers> (consulté le 21/12/2020).



Corporate structure of Feronia Inc. and Straight KKM as contained in the 14 August 2020 affidavit of Feronia Inc. Chief Financial Officer Gilles Marit in the case VLC-S-B 200352 at the British Columbia Supreme Court (Bankruptcy and Insolvency), Exhibit C. Available at: Ernst & Young Inc. Restructuring Document Centre. Feronia Inc. NOI Proceedings. Motion Materials. 001 Application. Affidavit of Gilles Marit - 14 Aug 2020. <https://documentcentre.ey.com/#!/detail-engmt?eid=390>, accessed 21 December 2020.

de retard, et ni l'entreprise ni les banques de développement n'ont fourni d'information substantielle sur l'emplacement des maisons prétendument déjà rénovées. En mars 2020 dernier, soit cinq et sept ans respectivement après que les banques de développement ont commencé à financer Feronia-PHC, une maison d'ouvrier délabrée s'est effondrée sur le site de la plantation à Boteka, faisant plusieurs blessés et causant la mort d'un enfant de 11 ans⁴⁷.

Brève chronologie du financement de Feronia-PHC par les banques européennes de développement

Depuis décembre 2012, les banques de développement ont octroyé un montant total avoisinant les 150 millions de dollars à Feronia Inc et à sa filiale congolaise PHC. Le volume de financement de loin le plus important a été accordé par le groupe britannique CDC qui, en décembre 2016, détenait plus de 65 % des actions de Feronia Inc. Au moment de la faillite de Feronia en juin 2020, le groupe CDC détenait environ 41 % des parts.

Les banques européennes de développement, et notamment la société belge d'investissement pour les pays en voie de développement BIO, la DEG allemande, le FMO néerlandais, la filiale de l'agence française de développement Proparco, l'AECID espagnole et la DFC américaine ont accordé des prêts ou réalisé des investissements en capital, soit directement, soit via le Fonds de développement des infrastructures de l'Afrique émergente (Emerging Africa Infrastructure Fund ou EAIF) et le Fonds Africain pour l'Agriculture (African Agriculture Fund ou AAF).

L'AAF a été la première institution à s'engager à financer Feronia en décembre 2012, acquérant ainsi 32,5 % des parts de Feronia Inc. pour un investissement de 20 millions de dollars en 2013. Entre juin 2015 et janvier 2016, l'AAF a augmenté son investissement en achetant des obligations Feronia Inc. pour un montant de 8 millions de dollars. Celles-ci ont été converties en actions en avril 2016, représentant une participation de 26 % dans Feronia Inc. Aucune information publique n'est disponible sur ce qu'est devenue la participation d'environ 13% d'AAF suite à la faillite de Feronia Inc. en juin 2020.

Les banques de développement ont financé Feronia-PHC alors même qu'elles étaient parfaitement au courant de la question en suspens de l'héritage foncier et des tensions entre les communautés et l'entreprise⁴⁸. En septembre 2015, avant l'approbation du prêt de 49 millions de dollars accordé par la DEG, le FMO et BIO, CDC a publié une réponse au rapport intitulé « Agro-colonialism in Congo » daté de

47 « Les maisons des travailleurs de Feronia à Boteka sont des bombes sur la pluie », <https://congoaujourd'hui.blogspot.com/2020/03/une-maison-sest-ecroulee-sur-un.html?q=C3%A9croul%C3%A9> (consulté le 21/01/2021).

48 Ces questions ont notamment été soulevées dans: les rapports de trois ONG basés sur les visites aux communautés dans la zone de concession et publiés depuis juin 2015, plusieurs reportages dans la presse, des questions parlementaires en Belgique et en Allemagne, une réunion en 2017 entre le personnel des ONG qui publient le présent rapport et les banques de développement BIO et DEG ainsi que dans la plainte déposée par les communautés en 2018 auprès de l'ICM, disponible sur: <https://tinyurl.com/y2s8wtpc>. Voir les rapports des ONG : RIAO-RDC et GRAIN, « Agro-colonialism in the Congo: European and US development finance bankrolls a new round of agro-colonialism in the DRC », juin 2015, <https://grain.org/en/article/5220-agro-colonialism-in-the-congo-european-and-us-development-finance-bankrolls-a-new-round-of-agro-colonialism-in-the-drc>; RIAO-RDC et al., « Land conflicts and shady finances plague DR Congo palm oil company backed by development funds », novembre 2016, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/26662-land-conflicts-and-shady-finances-plague-dr-congo-palm-oil-company-backed-by-development-funds>; et CNCD-11.11.11, « Accaparement made in Belgium. Le financement de Feronia par la Coopération belge », avril 2019, <https://www.cncd.be/accaparement-made-in-belgium-financement-feronia-congo-cooperation-belgique-etude>. Reportages dans la presse : ARD Monitor, « Afrika-Politik der Bundesregierung: Millionen für Despoten », décembre 2016, <https://www1.wdr.de/daserste/monitor/sendungen/afrika-politik-102.html> ; TeleSur TV, « Congo: comunidad Yahuma exige cese de operaciones de planta de palma », septembre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=d52OlyeVH2I>; Labarre, « RDC : l'accaparement des terres par PHC Boteka affecte près de dix-sept villages dans la province de l'Équateur », 2020, <https://farmlandgrab.org/29965>; Noïrfalisse, Q., « L'huile de palme et les plantations de la discorde », Le Vif, 2018, <https://www.levif.be/actualite/international/l-huile-de-palme-et-les-plantations-de-la-discorde-reportage/article-normal-1057277.html> . Questions parlementaires : Kleine Anfrage 18/10173, Finanzierung des Palmölunternehmens Plantations et Huileries du Congo (Feronia) durch die Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft, disponible à l'adresse : <https://kleineanfragen.de/bundestag/18/10413-finanzierung-des-palmoelunternehmens-plantations-et-huileries-du-congo-feronia-durch-die-deutsche-investitions-und-entwicklungsgesellschaft> ; Feronia, une entreprise à l'éthique douteuse, financée par Bio, disponible à l'adresse : <http://www.gwenaellegrovnus.be/index.php/travail-parlementaire/questions/item/129-feronia-une-entreprise-a-l-ethique-douteuse-financee-par-bio> (consultée le 14/01/2021).

juin 2015⁴⁹. Le prêt est garanti par les actifs de PHC et le nantissement des actions⁵⁰ de PHC par la filiale belge de Feronia, Feronia Maia sprl.

Étant donné qu'elle enregistrait plusieurs millions de dollars de perte chaque année depuis son existence, Feronia Inc. comptait sur les injections de liquidités des banques de développement pour maintenir ses activités. Rien n'indique qu'au moment où Feronia Inc. s'est effondrée en juin 2020, les banques de développement aient véritablement envisagé une restructuration qui aurait reconnu les droits des communautés sur leurs terres ancestrales. Nous n'avons pas connaissance d'une quelconque communication des banques de développement avec les communautés qui ont déposé la plainte en novembre 2018 via le RIAO-RDC, sur la manière dont le processus de médiation géré par la DEG (voir encadré) ou un autre format de consultation aurait pu permettre d'explorer des options de gestion communautaire pour les terres et les plantations qui occupent leurs terres ancestrales depuis plus d'un siècle. Au lieu de cela, les banques de développement ont choisi de transmettre les contrats de concession litigieux ainsi que plusieurs usines récemment rénovées destinées à la transformation des noix de palme à la société de capital-investissement Straight KKM domiciliée à Maurice et d'annuler les paiements en souffrance à hauteur de 90 millions de dollars.

Qui a profité d'une entreprise dans le rouge tout au long de son existence ?

Les 150 millions de dollars injectés par les banques de développement auraient fait une énorme différence pour les communautés de Lokutu, Boteka et Yaligimba. Ce montant aurait pu servir à construire les infrastructures qui leur font cruellement défaut, soutenir les systèmes alimentaires locaux et la souveraineté alimentaire des communautés et améliorer les services de santé. Au lieu de cela, les banques de développement ont versé ces fonds à une entreprise qui ne disposait pas de la moindre expérience préalable dans la gestion de plantations de palmiers à huile.

Et qu'ont permis d'acheter ces 150 millions de dollars ? Selon une déclaration de CDC⁵¹ datant de juillet 2020, deux nouvelles usines d'extraction d'huile de palme ont été construites « pour un coût de près de 28 millions de dollars », de nouveaux palmiers ont été plantés sur 17 500 hectares de terrain et « d'autres améliorations agricoles » ont été réalisées pour un coût de 39 millions de dollars. Par ailleurs, CDC prétend que « près de 7 millions de dollars ont été consacrés au rétablissement de l'approvisionnement en eau potable ainsi qu'à des équipements de santé et d'enseignement », une déclaration que les communautés auraient du mal à croire vu l'état de ces installations. Tout récemment en mars 2020, une maison s'est effondrée dans un camp de travailleurs à Boteka, blessant plusieurs personnes et tuant un enfant de 11 ans⁵². Or, la remise à neuf des habitations des camps de travailleurs était une des priorités du plan d'action négocié entre Feronia-PHC et les institutions financières de développement en 2015⁵³.

En fin de compte, une part importante des fonds versés à Feronia-PHC par les banques de développement - dans l'objectif affiché de financer le « développement » - a été consacrée aux salaires des dirigeants de sociétés européennes⁵⁴, aux frais de voyage, aux équipes et consultants

49 CDC Group response to report raises concerns about land grabs, inadequate consultations & compensation by Feronia & Unilever in DRC. Lien vers la déclaration complète : <https://farmlandgrab.org/25324>.

50 Dans l'éventualité où PHC ne rembourserait pas le prêt, les banques de développement pourraient réclamer des actions de la société à hauteur de la valeur de tout engagement de prêt en souffrance.

51 Groupe CDC, « A statement on the investment in Feronia (PHC) by KKM », juillet 2020, <https://www.cdcgroup.com/en/news-insight/news/a-statement-on-the-investment-in-feronia-phc-by-kkm/> (consulté le 21/12/2020).

52 « Les maisons des travailleurs de Feronia à Boteka sont des bombes sur la pluie », <https://congoaujourlejour.blogspot.com/2020/03/une-maison-sest-ecroulee-sur-un.html?q=%C3%A9croul%C3%A9e> (consulté le 21/01/2021) ; voir également le Rapport de durabilité 2017 de Feronia : 28. <https://www.feronia.com/uploads/2018-09-11/feroniareport2017-124330.pdf> (consulté le 21/12/2020).

53 Malgré les demandes répétées, notamment des députés allemands et belges (communication personnelle, 16 octobre 2020), les banques de développement n'ont pas publié de plan d'action ESG. Le rapport de durabilité de 2017 de Feronia Inc. indique à la page 7 : « 850 logements de travailleurs ont été réparés ou reconstruits à ce jour, ce qui permet de loger environ 5 000 personnes », <https://www.feronia.com/uploads/2018-09-11/feroniareport2017-124330.pdf>

54 RIAO-RDC et al. , « Land conflicts and shady finances plague DR Congo palm oil company backed by development funds », novembre 2016, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/26662-land-conflicts-and-shady-finances-plague-dr-congo-palm-oil-company-backed-by-development-funds>

juridiques⁵⁵ et aux frais de location et autres à un puissant politicien congolais⁵⁶. Rien qu'en 2019, par exemple, Feronia Inc. a déclaré avoir versé 402 699 dollars en jetons de présence à des directeurs non exécutifs et 905 883 dollars en « compensation payée ou payable aux principaux dirigeants pour services rendus ». Les principaux dirigeants sont le président exécutif, le directeur général, le directeur financier, le directeur des opérations et les administrateurs de la société.

Année	Pertes signalées par Feronia Inc. (CDN)
2009	10,872,281
2010	7,289,180
2011	6,829,095
2012	8,947,080
2013	12,864,798
2014	20,267,351
2015	29,429,309
2016	11,842,085
2017	14,570,035
2018	62,961,677
2019	91,173,211

Total 220,380,562 (US\$ 164,705,000)

Source: Feronia Inc. Annual Consolidated Financial Statements 2009 to 2019.

Pendant des années, le personnel des banques de développement a prétexté que l'argent n'était pas destiné à investir dans les « infrastructures sociales ». Or, des millions étaient disponibles pour payer les salaires des directeurs expatriés à Londres et à Kinshasa où, si l'on en croit les états financiers consolidés de Feronia Inc. de 2019, l'entreprise a conservé 41 personnes dans ses effectifs alors même que la faillite était proche.

Projects	Area	Groupment	Progress
School Yamaya	Yaligimba	Yaligimba	Completed
School Yaoselo	Lokutu	Bolesa	Ongoing
Health center Yanongo	Lokutu	Yanonogo	Ongoing
Dispensary Yambienene	Lokutu	Mwingi	Ongoing
School Nkelengo	Boteka	Bokala	Ongoing
School Bokala	Lokutu	Monkoso	Start soon
Warehouse	Boteka	Monkoso	Start soon
School Loonga	Boteka	Monkoso	Start soon
Health center Yalisubu/Yabongonda	Lokutu	Mwando	Start soon
School Yaliambi	Yaligimba	Yaliambi	Start soon
Dock	Lokutu	Mwingi	Next year
Health center Lieki	Lokutu	Bolombo 1	Next year
Health center Ndongo	Lokutu	Bongemba	Next year
Bolesa groupment chief house	Lokutu	Bolesa	Next year
House of the chief	Boteka	Monkoso	Reported
Houses of groupment chiefs (7)	Yaligimba	All	Reported
Boreholes (12)	Lok/Yal	-	Reported

Le tableau montre que seule une infime partie des infrastructures sociales promises par Feronia-PHC et ses bailleurs de fonds a été réalisée depuis le début du financement accordé à l'entreprise par les banques de développement en 2013. Les banques de développement n'ont jamais donné aucune information détaillée sur l'emplacement des structures prétendument achevées. Source : Réponse de BIO au rapport du CNCD-11.11.11. <https://www.cncd.be/accaparement-made-in-belgium-financement-feronia-congo-cooperation-belgique-etude>

55 GRAIN, « Feeding the one percent », octobre 2014, <https://grain.org/e/5048>

56 ARD Monitor, « Afrika-Politik der Bundesregierung: Millionen für Despoten », décembre 2016, <https://www1.wdr.de/daserste/monitor/sendungen/afrika-politik-102.html> (consulté le 21/01/2021).

Financement accordé à Feronia-PHC par les banques de développement

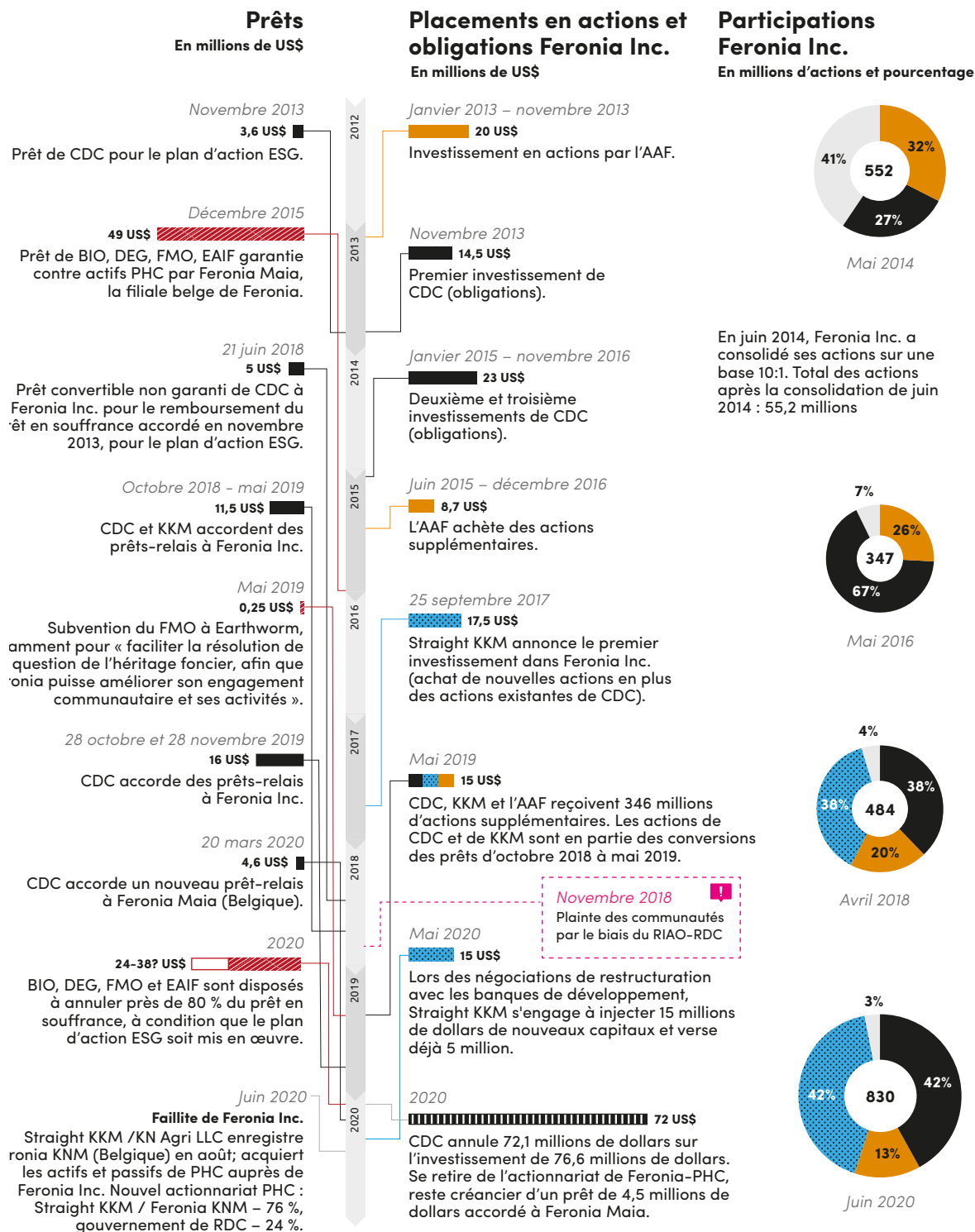
Depuis 2013, Feronia - PHC a reçu environ 150 millions de dollars. Le montant le plus important a été versé par le groupe CDC (Royaume-Uni), le seul actionnaire direct de Feronia Inc. parmi les banques de développement. Les autres ont investi par le biais du Fonds africain pour l'agriculture (AAF) ou ont accordé des prêts (BIO, DEG, FMO, Emerging Africa Infrastructure Fund (EAIF)).

Banque de développement :

-  BIO (Belgique), DEG (Allemagne), FMO (Pays-Bas)
-  Proparco (France), AECID (Espagne)
-  DFC (États-Unis, anciennement OPIC)
-  Groupe CDC (Royaume-Uni)

Investisseurs privés :

-  AAF (Maurice)
-  EAIF (Maurice)
-  Straight KKM (Maurice)
-  Autres investisseurs privés (notamment en 2010, le fondateur de Feronia Inc. R. Sood et le politicien congolais B. Kikaya Bin Karubi et en 2016, la Deutsche Bank (Allemagne))



Sources des chiffres utilisés : Feronia Inc. Discussion et analyse de la direction 2011-2019 (<https://www.feronia.com/md-and-a>, page consultée le 21 décembre 2020); Estimations du registre des actionnaires par la direction de Feronia Inc., les volumes sont cités pour les dates (<https://www.feronia.com/pages/view/shareholder-information>, page consultée pour la dernière fois le 21 décembre 2020); états financiers consolidés de Feronia Inc. 2012-2019 cités sur le site SEDAR des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sous « Feronia Inc » (<https://www.sedar.com/FindCompanyDocuments.do>, page consultée pour la dernière fois le 21 décembre 2019); A. davit of Gilles Marit - 14 août 2020 (<https://documentcentre.ey.com/#/detail-engmt?eid=390>, page consultée pour la dernière fois le 21 décembre 2020); rapport annuel 2019 du FMO (<https://buildinprospect.fmo.nl/2019/annual-report-2019/performance-on-our-strategy/>

16 Les communautés demandent réparation pour les 110 années d'accaparement de leurs terres ancestrales

En novembre 2018, l'organisation de soutien communautaire RIAO-RDC (Réseau d'Information et d'Appui aux ONG en République démocratique du Congo) a déposé une plainte au nom des communautés des provinces de Tshopo et de l'Équateur auprès du Mécanisme indépendant de traitement des plaintes (ICM) géré conjointement par les banques néerlandaise, allemande et française de développement⁵⁷. Le 7 janvier 2019, l'ICM a déclaré recevable la plainte, qui est traitée par la DEG, la banque allemande de développement, en sa qualité de principal créancier du prêt de 49 millions de dollars.

Au fil des ans, les communautés des trois sites occupés par les plantations PHC (Lokutu, Boteka et Yaligimba) ont cherché à reprendre le contrôle de leurs terres ancestrales faisant partie des concessions revendiquées par PHC. À de nombreuses reprises, elles ont demandé des négociations avec l'entreprise et les autorités gouvernementales afin de déterminer les conditions dans lesquelles l'entreprise pourrait être autorisée à poursuivre ses activités sur leurs terres ancestrales. Les dirigeants communautaires ont publié de nombreuses lettres, notes de service et déclarations adressées aux autorités gouvernementales, aux représentants de l'entreprise et aux banques de développement qui financent Feronia Inc. et PHC. La plainte déposée en 2018 reprend plusieurs de ces déclarations publiées par les communautés au fil des ans⁵⁸. Ces déclarations démontrent que le vol illégal de leurs terres et forêts ancestrales a empêché les villageois de nourrir et de loger leurs familles et les a privés de moyens de subsistance. Il en découle une pauvreté et une malnutrition graves et généralisées. La demande de médiation déposée auprès de l'ICM ne fait que traduire, une fois de plus, l'opposition des communautés aux activités menées sans leur permission par PHC sur leurs terres ancestrales.

Dans la plainte, les communautés ont cité plusieurs raisons justifiant l'invalidité des contrats de concession détenus par PHC (aujourd'hui détenue majoritairement par KKM). En voici quelques-unes :

- Les communautés n'ont jamais donné leur consentement à la conversion de leurs forêts ancestrales en plantations de palmiers à huile ;
- Les contrats de concession contiennent des erreurs qui les rendent nuls et non avenue (la convention de crédit entre PHC et la banque allemande de développement DEG contient même une annexe énumérant les contrats de concession décrits comme n'étant « pas encore valides »⁵⁹ ;
- PHC et ses propriétaires successifs, y compris la banque de développement britannique CDC, ont manqué à maintes reprises à leurs promesses et leurs engagements écrits envers les communautés en matière d'emploi, de dispensaires, d'écoles et de routes. Dans une lettre de 2016 adressée à FIAN, une organisation non gouvernementale allemande, le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) expliquait que dans la « stratégie de durabilité » que les banques de développement avaient convenu d'adopter avec l'entreprise dans le cadre de la ligne de crédit de décembre 2015, l'entreprise s'engageait à « évaluer et vérifier les concessions et titres fonciers ». Le ministère déclarait : « Il s'agit d'un processus permanent qui, en plus de l'entreprise, implique au premier chef la population locale et les autorités gouvernementales compétentes. [] Dans ce contexte, les prochaines étapes comprennent notamment l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres et d'un programme de développement communautaire, afin de permettre, dans le cadre d'un dialogue structuré avec la population locale, sa participation à une utilisation durable des terres sur la zone de concession »⁶⁰. Aucun des membres des communautés, ni le RIAO-

57 La plainte des communautés contre le financement accordé par la DEG-FMO à PHC est disponible sur : <https://tinyurl.com/y2s8wtpc>

58 Voir également les rapports d'autres médias, et par exemple, le reportage de TeleSur TV, « Congo : comunidad Yahuma exige cese de operaciones de planta de palma », septembre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=d52OLyVH2I> (consulté le 21/12/2020); ou Labarre, J., « RDC : l'accaparement des terres par PHC Boteka affecte près de dix-sept villages dans la province de l'Équateur », 2020, Desknature.com, disponible sur : <https://farmlandgrab.org/29965>

59 Ernst & Young Inc. Restructuring Document Centre, « Feronia Inc. NOI Proceedings. Motion Materials. 001 Application. Affidavit of Gilles Marit - 14 août 2020 », p. 145f, <https://documentcentre.ey.com/#/detail-engmt?eid=390> (consulté le 21/12/2020). Voir également: « Avis sur la conversion des titres de propriété foncière couvrant les SR86, SR709 et 12 à Basoko/PHC/Lokutu. Lettre adressée au ministre des Affaires foncières à Kinshasa par le directeur de l'agence territoriale pour la Tshopo », mai 2012 et « Accusé de réception de la lettre N. 304/2013/APM, AHO/LTU/FC. Lettre adressée à l'administrateur du territoire de Yahuma par le chef de Bolombo, Bolonga Batikalaki Koyasai Michel », septembre 2013. Les deux documents sont disponibles sur : <https://www.grain.org/e/5560>

60 Lettre du BMZ datée du 16 juillet 2016, adressée à FIAN Allemagne, pp. 3-4.

RDC, ni la coalition d'ONG soutenant les communautés au fil des ans n'ont été informés de la mise en œuvre de ces activités.

Début 2020, fatiguées d'attendre, plusieurs communautés du site de Lokutu, dans la province de Tshopo, ont repris quelque 420 hectares de plantation abandonnés par PHC et ont commencé leur production d'huile de palme⁶¹. Elles ont ainsi retrouvé une autonomie et des niveaux de revenus jamais atteints en travaillant comme journaliers dans les plantations de PHC. « Nous sommes heureux d'avoir enfin accès à des terres qui nous ont été interdites pendant si longtemps », déclare un des membres de l'équipe de direction des activités. « En ayant accès à ces terres, nous sommes en mesure de reprendre notre production d'huile de palme, qui avait été violemment interrompue par la colonisation. Depuis le début de la semaine, j'ai vendu à moi seul 15 barils d'huile, ce qui me rapporte 300 000 francs congolais (150 dollars) de bénéfice. C'est sept fois plus que ce que l'on peut gagner en travaillant extrêmement dur pour l'entreprise pendant un mois entier. »⁶²



Travailleur montrant sa fiche de paie. Photo : Oskar Epelde @oskarepelde

En 2020, les villageois de Mwando, dans le territoire d'Isangi, ont récupéré plus de 400 ha de terres de la concession de la plantation Lokutu de Feronia-PHC. Ils travaillent collectivement pour récolter les noix de palme et produire leur propre huile de palme avec un petit moulin. Photo: RIAO-RDC

Historique des Plantations et Huileries du Congo (PHC)

En avril 1911, l'homme d'affaires britannique Lord Leverhulme reçut de l'administration coloniale belge une licence pour créer de vastes plantations de palmiers à huile⁶³. Sa société, les « Huileries du Congo belge », obtint le monopole de la récolte et de la transformation de toutes les noix de palme sur une superficie de 750 000 hectares. Les archives historiques montrent que le travail forcé était massivement utilisé et que l'armée coloniale belge imposait avec brutalité le monopole et les conditions de travail abusives de l'entreprise^{64,65}.

61 « Groups welcome Feronia's decision to abandon plantation lands and enable communities in the DR Congo to thrive », 2020, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29682-groups-welcome-feronias-decision-to-abandon-plantation-lands-and-enable-communities-in-the-dr-congo-to-thrive>

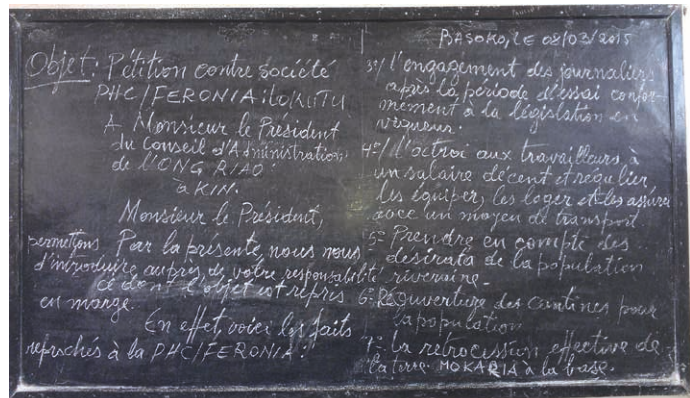
62 « Communities take control of plantations abandoned by Feronia PHC », 2020, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29682-groups-welcome-feronias-decision-to-abandon-plantation-lands-and-enable-communities-in-the-dr-congo-to-thrive>

63 Kindela, F., Recycling the past: rehabilitating Congo's colonial palm and rubber plantations. 2006. <https://global.mongabay.com/news/bioenergy/2006/09/recycling-past-rehabilitating-congos.html> (consultée le 29/09/2020).

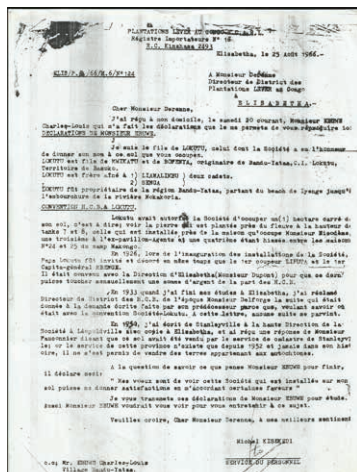
64 Voir par exemple cette vidéo historique The Wealth Of The World - Congo Harvest Reel 2 Of 2 (1950-1959) : <https://www.youtube.com/watch?v=-exESilp0jo> (consultée le 29/09/2020).

65 J. Marchal, « Lord Leverhulme's Ghost: Colonial exploitation in the Congo », New York, Verso, 2008.

En 1930, la société de Leverhulme fusionna avec Dutch Margarine Unie pour former Unilever, qui a détenu les concessions de PHC jusqu'en 2009, date à laquelle Unilever a vendu l'entreprise à Feronia Inc. pour 4 millions de dollars. Les archives historiques montrent que les communautés n'ont jamais donné leur accord aux activités des entreprises sur leurs territoires ni approuvé la destruction de leurs palmeraies et leur remplacement par des plantations de palmiers à huile⁶⁶. Ces plantations industrielles couvrent aujourd'hui environ 25 000 hectares sur les 107 000 hectares que comptent les concessions revendiquées par PHC.



..... Déclaration de la communauté de
..... Basoko, Lokutu



..... Lettre adressée à M. Derenne, Directeur de district des
..... plantations Lever au Congo, concernant les déclarations
..... de M. Charles-Louis Ebuwe, fils de M. Lokutu, 25 août
..... 1966, https://drive.google.com/file/d/1Wc7bFYOC9j6_RX71rrce7uHH8wOu6IZC/view?usp=sharing

Des communautés affectées par de multiples abus

Comme mentionné précédemment, en décembre 2015, lorsque les banques européennes de développement DEG, FMO et BIO ont pris la décision d'accorder un prêt de 49 millions de dollars à Feronia-PHC, des rapports faisant mention de graves allégations d'intimidation⁶⁷, de détentions⁶⁸, de coups⁶⁹ et de meurtres⁷⁰ de villageois par la police, le personnel militaire et les sociétés de sécurité

- 66 Voir l'annexe III de la plainte soumise au mécanisme de traitement des plaintes de la DEG en novembre 2018 et lettre de Michel Kisekedi, adressée à M. Derenne, Directeur de district des plantations Lever au Congo, concernant les déclarations de M. Charles-Louis Ebuwe, fils de M. Lokutu, 25 août 1966, https://drive.google.com/file/d/1Wc7bFYOC9j6_RX71rrce7uHH8wOu6IZC/view?usp=sharing
- 67 Front Line Defenders, « DRC: Investigation and intimidation against HRD Augustin Alphonse Bofaka and other human rights defenders », novembre 2015, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/25532-drc-investigation-and-intimidation-against-hrd-augustin-alphonse-bofaka-and-other-human-rights-defenders>
- 68 RIAO-RDC et GRAIN, « Agro-colonialism in the Congo: European and US development finance bankrolls a new round of agro-colonialism in the DRC », juin 2015, <https://grain.org/en/article/5220-agro-colonialism-in-the-congo-european-and-us-development-finance-bankrolls-a-new-round-of-agro-colonialism-in-the-drc>
- 69 J. Muntané i Puig, « Feronia Inc. Una diosa desnuda de cómo empresas acaparadoras de tierras son rescatadas por fondos públicos de cooperación al desarrollo », mai 2015, <https://www.farmlandgrab.org/uploads/attachment/feronia.pdf>
- 70 Voir notamm.: « Analyse réponse CDC et Feronia. Déclaration signée par 13 chefs communautaires des trois plantations de Feronia (Lokutu, Yaligimba, Boteka) », octobre 2016, Kampala, Ouganda, <https://www.grain.org/e/5560>

engagées par Feronia-PHC⁷¹ étaient aisément disponibles. Ces atrocités ont souvent été perpétrées à la suite d'accusations de vol de noix de palme commis par les villageois dans les zones de concession.

Les comptes rendus des communautés font état d'une augmentation des tensions, des violences, de l'intimidation et du harcèlement depuis que les neuf communautés ont déposé leur plainte auprès du mécanisme de traitement des plaintes de la DEG en novembre 2018. Voici quelques-uns des incidents signalés :

Le 16 mars 2019, les forces militaires congolaises auraient tiré à balles réelles contre des manifestants des villages de Bolombo et de Wamba dans la municipalité de Mwingi, province de Tshopo⁷². Les deux villages sont entourés de plantations de palmiers à huile sur la concession de Lokutu de Feronia-PHC. Depuis le début de l'année, les communautés de cette partie de la concession protestent contre les salaires non payés ou sous-payés des travailleurs des plantations et exigent que la société leur rende leurs terres⁷³.

Le 21 juillet 2019, un membre du RIAO, Joël Imbangola Lunea, a été tué sur le site de la plantation de Boteka⁷⁴. Un agent de sécurité de PHC, M. Ebuka, a ensuite été accusé du meurtre. Les témoignages indiquent que l'implication de Joël Imbangola au sein du RIAO-RDC pourrait avoir motivé le meurtre⁷⁵. Les témoins affirment que M. Ebuka était accompagné par un deuxième agent de sécurité. L'avocat représentant la famille de Joël Imbangola Lunea au tribunal et les membres de la famille de Joël Imbangola Lunea ont informé le RIAO-RDC que M. Ebuka était représenté par une équipe juridique de plus de 20 personnes qui ont déclaré pendant le procès qu'elles étaient payées par la filiale PHC de Feronia au Congo pour représenter M. Ebuka⁷⁶. M. Ebuka a été acquitté en février 2020. Toutefois, la famille de Joël Imbangola et leur avocat ont indiqué qu'ils n'avaient pas été informés de cet acquittement dont ils n'ont pris connaissance que lorsque le suspect est rentré au village⁷⁷. La perte du soutien de famille et les circonstances entourant sa mort ont jeté la famille de Joël Imbangola dans la précarité. Plusieurs personnes liées à Joël Imbangola sont mortes depuis son assassinat. Il s'agit notamment de son épouse, de son père, de sa sœur et ses six enfants ainsi que de son ancien patron⁷⁸. Ces décès laissent huit orphelins sans moyens de subsistance.



Joël Imbangola, membre de RIAO-RDC qui a été tué le 21 juillet 2019.

71 RIAO et al, « Land conflicts and shady finances plague DR Congo palm oil company backed by development funds », 2016, <https://www.grain.org/e/5564>

72 Illegal Deforestation Monitor, « Military open fire on communities protesting oil palm development in DRC », mars 2019, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28868-military-open-fire-on-communities-protesting-oil-palm-development-in-drc>

73 RIAO-RDC et al., « Violent tensions at Feronia's oil palm plantations in the DR Congo », mars 2019, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28823-violent-tensions-at-feronia-s-oil-palm-plantations-in-the-dr-congo>

74 RIAO-RDC, « Land defender violently killed by a security guard of a Canadian palm oil company in the DR Congo », juillet 2019, <https://farmlandgrab.org/29061>

75 Les détails de l'incident ont été confirmés lors de trois entretiens enregistrés différents. Deux de ces entretiens se sont déroulés avec deux témoins oculaires de l'incident. Les témoignages ont été mis à la disposition des ONG qui publient le présent rapport. Ils n'ont pas encore été rendus publics en raison des préoccupations relatives à la sûreté et à la sécurité des témoins oculaires qui ont fait les déclarations.

76 Communication personnelle en septembre 2019 et février 2020 entre le RIAO-RDC et l'avocat représentant la famille de Joël Imbangola Lunea.

77 Communication personnelle en septembre 2019 et février 2020 entre le RIAO-RDC et l'avocat représentant la famille de Joël Imbangola Lunea. RIAO-RDC; DRC: Feronia security guard acquitted of murdering Congolese land defender, février 2020, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29469-drc-feronia-security-guard-acquitted-of-murdering-congolese-land-defender>

78 Communication personnelle avec les membres de la famille et les contacts de l'ONG en février, mars et mai 2020.

En août 2019, le groupe CDC a nommé « une équipe indépendante afin d'enquêter sur la mort de M. Joël Imbangola Lunea »⁷⁹. À ce jour, CDC a refusé de rendre publique le rapport de cette enquête, prétextant le fait que la procédure judiciaire était en cours. Maintenant que le suspect a été acquitté, CDC doit publier le rapport complet de l'enquête menée au sujet du décès.

Le meurtre de Joël Imbangola n'est pas la première mort tragique dans les plantations de palmiers de Feronia-PHC à Boteka. En mars 2015, M. Jeudi Bofete Engambi, un travailleur des plantations PHC, vivait dans le camp de travailleurs de Bokula. Dans une déclaration écrite, les dignitaires et chefs de la communauté notent qu'ayant été dénoncé par un agent de sécurité de l'entreprise pour avoir pris quelques noix de palme dans les plantations de l'entreprise, il avait été convoqué au poste de police de Boteka où il a été roué de coups⁸⁰. Il est mort peu après à l'hôpital de Boteka des suites des blessures causées par les coups. Sa femme a été tuée par des tirs à balles réelles lancés contre le groupe de parents qui avaient apporté le corps du défunt dans les installations de la société PHC à Boteka en signe de protestation⁸¹. La cueillette d'une poignée de noix de palme restées au sol après la récolte s'est soldée par la mort du couple et a fait sept orphelins.

Entre le 12⁸² et le 16⁸³ septembre 2019, la police nationale a arrêté plusieurs villageois des communautés impliquées dans la procédure de médiation enclenchée par la plainte déposée en 2018⁸⁴. Les arrestations ont été menées dans la violence au milieu de la nuit dans les villages de Yalifombo, Lokumete et Mwingi, tous situés à proximité du site de la nouvelle huilerie de PHC en cours de construction à Lokumete. Les villageois s'opposaient à l'appropriation de nouvelles terres par Feronia-PHC pour l'expansion de ses plantations industrielles autour du nouveau site de l'usine⁸⁵. Les personnes arrêtées avaient également assisté à une réunion entre les chefs communautaires et les membres du groupe d'experts de l'ICM pendant laquelle elles avaient fait part de leurs réclamations⁸⁶. Les villageois arrêtés ont déclaré que les policiers qui ont procédé aux arrestations en septembre 2019 étaient accompagnés par les agents de sécurité de Feronia-PHC, et les villageois ont été transportés dans un véhicule de la société⁸⁷.

79 CDC Group, « Update on the Independent Investigation commissioned by CDC to examine the circumstances surrounding the death of Joel Imbangola Lokwa », novembre 2019, <https://www.cdcgroup.com/en/news-insight/news/update-on-the-independent-investigation-commissioned-by-cdc-to-examine-the-circumstances-surrounding-the-death-of-joel-imbangola-lokwa/> (consulté 21/12/2020).

80 Déclaration non publiée des dignitaires et chefs de la communauté de Boteka. Datée du 16 décembre 2017. Signée dans la ville de Bempumba.

81 Voir aussi: GRAIN et al., « Feronia in the Democratic Republic of the Congo: Harassment, violence and oppression », 2017, <https://farmlandgrab.org/27490>; et communication personnelle avec les chefs du village de Boteka et les contacts des ONG en août et novembre 2017. Aucune photo des personnes blessées lors des arrestations qui ont fait suite à la mort de M. Engambi n'a été publiée en raison de la situation sécuritaire à Boteka et des tensions qui opposent l'entreprise aux communautés.

82 Front Line Defenders, « Intimidation and attacks against land rights defenders in Tshopo and Equateur provinces », septembre 2019, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29183-intimidation-and-attacks-against-land-rights-defenders-in-tshopo-and-equateur-provinces>

83 RIAO-RDC, « Land conflict between villagers and PHC-Feronia in Lokutu, DR Congo: Violent arrest of many community leaders », septembre 2019, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29157-land-conflict-between-villagers-and-phc-feronia-in-lokutu-dr-congo-violent-arrest-of-many-community-leaders>

84 World Rainforest Movement, « Action alert! Immediate release of villagers in the DR Congo imprisoned on false charges related to a land conflict with Feronia Inc. », février 2020, <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29470-action-alert-immediate-release-of-villagers-in-the-dr-congo-imprisoned-on-false-charges-related-to-a-land-conflict-with-feronia-inc>

85 Les villageois de Yalifombo sont persuadés que leurs chefs ont été arrêtés parce qu'ils avaient insisté pour que l'entreprise respecte les engagements qu'elle avait pris par écrit dans le cadre des accords sociaux controversés de novembre 2018. Dans le cas de Yalifombo, l'entreprise avait accepté de construire une école, un dispensaire et un forage avant que des palmiers à huile soient plantés sur une ancienne plantation de caoutchouc située à proximité immédiate du village qui, pour une raison ou une autre, faisait partie des concessions litigieuses de Feronia-PHC. Les communautés utilisent cette terre depuis des décennies. Leurs maisons et leurs champs se situaient sur les terres aujourd'hui converties en plantation de palmiers par PHC. Les villageois ont été arrêtés au moment où commençait la plantation des arbres et ils avaient insisté pour que l'entreprise respecte d'abord ses obligations avant de leur prendre de nouvelles terres (Communication personnelle en janvier 2020 avec les villageois de Yalifombo et pendant une rencontre avec les cinq personnes arrêtées à la prison centrale de Kisangani le 23 janvier 2020).

86 Communication personnelle pendant une visite entre les villageois détenus à la prison centrale de Kisangani en janvier 2020 et un membre de la coalition d'ONG qui publie le présent rapport. Les déclarations ont été confirmées lors de rencontres avec les villageois de Yalifombo pendant de la même visite en janvier 2020.

87 Idem.

L'une des personnes arrêtées a été libérée moyennant le paiement d'une importante somme d'argent, de plusieurs chèvres, de poulets et d'autres articles – ce qui représente une fortune pour un villageois. Les cinq villageois de Yalifombo, incapables de payer les sommes demandées, ont été transférés à la prison centrale de Kisangani, à six heures de bateau à moteur de leur village, et détenus sans inculpation pendant des mois⁸⁸. Après deux audiences au tribunal qui ont révélé des incohérences, ils ont finalement été libérés sous caution début 2020, plus de cinq mois après leur arrestation⁸⁹. En dépit des incohérences mises en évidence lors des audiences, leur dossier n'a pas été abandonné. Une autre audience, en octobre 2020, a été annulée alors que les villageois étaient déjà arrivés dans la ville du tribunal de district, située à plusieurs heures de route du village de Yalifombo.

La violence et le harcèlement concernant les agents de sécurité de la plantation et la police sur les plantations de Feronia-PHC sont d'une ampleur choquante. Cet exemple est cependant loin d'être une exception dans les plantations industrielles. De la Sierra Leone au Cameroun, les chefs communautaires rapportent régulièrement des incidents de violence commis contre les communautés dans les plantations industrielles et aux alentours⁹⁰. Pourtant, les banques de développement continuent, dans de nombreux pays, à financer ce modèle de plantation violent qui consiste à priver les communautés de leurs terres ancestrales. Elles maintiennent leur soutien alors qu'il existe de nombreux documents attestant cette violence inhérente au modèle de plantation colonial. Elles prétendent que les contrôles de diligence raisonnable, le respect des garanties par les banques, les plans d'action sociale obligatoires et l'engagement de leurs clients à effectuer des évaluations de certification volontaires peuvent prévenir ces violences. De toute évidence, les autres impacts du modèle de plantation colonial sur les communautés concernées par les plantations de Feronia-PHC n'ont pas été évalués par les banques de développement. Aucune analyse d'incidences sur le droit à l'alimentation tel que consacré par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, par exemple, n'est mentionnée dans les documents de diligence raisonnable et de certification accessibles au public. Les banques de développement semblent en outre ignorer dans une large mesure certaines normes importantes en matière de droits de l'homme comme les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

88 Idem. Et les déclarations ont également été confirmées lors de conversations entre le visiteur des ONG et les cinq villageois détenus à la prison centrale de Kisangani en janvier 2020.

89 Un membre de la coalition d'ONG qui a publié ce rapport a assisté à l'audience du tribunal le 28 janvier 2020. Le chef du village a expliqué que Feronia avait pris les dernières parcelles de terrain mis à leur disposition pour agrandir ses plantations de palmiers à huile et que l'entreprise avait promis de construire un hôpital, un forage et bien d'autres choses avant d'agrandir la plantation sur le terrain utilisé par la communauté. Il a expliqué que, étant donné que l'entreprise avait ignoré les appels à respecter les promesses faites, la communauté s'était jointe à la plainte soumise à la DEG en 2018. Un journaliste qui a assisté à l'audience du tribunal a publié plusieurs articles et vidéos. Voir notamment : <https://twitter.com/WorldRainforest/status/1225097527420248070> ; vidéo TeleSur 11 février 2020, « Denuncian activistas abusos de empresa de aceite de palma », <https://videos.telesurtv.net/video/812290> (consulté le 21/12/2020). Voir également les transcriptions l'audience de janvier 2020 au tribunal de Kisangani, disponible sur : <https://www.slideshare.net/aujourdjour1/dossier-yalifombo>, (consulté le 21/12/2020).

90 Voir par exemple « Development banks and the expansion of monoculture plantations on the African continent » dans la section résumé de ce rapport et les pièces du dossier sur : <http://africanpeoplestribunal.org/resources/documents/> ; FIAN, « Case Report 2019. Land Grabbing for Palm Oil in Sierra Leone », février 2019; M. Mason & R. McDowell, « Rape, abuses in palm oil fields linked to top beauty brands », novembre 2020, <https://apnews.com/article/palm-oil-abuse-investigation-cosmetics-2a209d60c42bf0e8fcc6f8ea6daa11c7> ; F. Garcia Delgado, « An oil palm front advances on an Indigenous community in Peru », décembre 2020, <https://news.mongabay.com/2020/12/an-oil-palm-front-advances-on-an-indigenous-community-in-peru/> ; Oakland Institute, « Land Deal Brief: Massive Deforestation Portrayed as Sustainable Investment: The Deceit of Herakles Farms in Cameroon », sept. 2012, https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/Land_deal_brief_herakles.pdf

22 Le mécanisme de traitement des plaintes géré conjointement par le FMO, la DEG et Proparco⁹¹

Le mécanisme indépendant de traitement des plaintes (Independent Complaints Mechanism ou ICM) a été mis sur pied conjointement par les banques néerlandaise et allemande de développement, le FMO et la DEG, en février 2014. Elles ont été rejointes en juillet 2018 par Proparco de l'Agence française de développement⁹². Des individus, des organisations ou d'autres parties s'estimant lésés par les investissements financés par l'une des trois banques de développement peuvent déposer une plainte ou désigner une personne qui déposera une plainte en leur nom.

Une fois qu'une plainte est déposée, elle est évaluée par un groupe d'experts internationaux, actuellement composé de trois personnes. Ce groupe évalue si la plainte est recevable et détermine si elle sera traitée au moyen d'une procédure de résolution des litiges/médiation ou d'un examen de conformité. Dans ce dernier cas, le groupe d'experts examinera si les banques de développement ont respecté leurs politiques dans le cadre de l'investissement en question. Trois plaintes impliquant un examen de conformité ont été déposées jusqu'à présent auprès de la DEG par le biais du mécanisme ICM ; le site Internet du FMO cite quatre cas. Les procédures de résolution des litiges/médiation sont toujours en cours d'élaboration depuis la recevabilité de la première plainte réclamant une résolution des litiges/médiation en novembre 2018 : la plainte de neuf des communautés touchées par les plantations Feronia-PHC en RDC.

Les mécanismes de réclamation ont gagné en popularité, et ce non seulement auprès des banques de développement, mais aussi auprès des grandes entreprises. De nombreuses multinationales se targuent d'avoir mis en place des mécanismes internes de traitement des plaintes, mais ceux-ci se sont révélés source d'une énorme frustration pour les communautés. En théorie, ils permettent aux communautés concernées de demander réparation sans avoir à surmonter les nombreux obstacles qui peuvent les empêcher de porter plainte devant les tribunaux. En pratique toutefois, bon nombre de ces obstacles (coûts élevés, manque d'accès à des conseils juridiques, intimidation par l'entreprise, procédures biaisées contre la communauté) bloquent également l'accès de la communauté aux mécanismes de réclamation ou empêchent le règlement équitable des conflits. C'est tout particulièrement le cas pour les conflits liés à l'héritage foncier. En outre, il s'agit de mécanismes volontaires et les résultats ne sont pas juridiquement contraignants. Il y a donc lieu de replacer les mécanismes tels que l'ICM dans le cadre d'une tendance plus large qui vise, pour les entreprises, à demander le remplacement de la régulation contraignante et du contrôle à caractère obligatoire par des processus volontaires tels que la certification ou des mécanismes de plainte.

À ce jour, il existe peu de documentation sur des incidents entourant une plainte de la communauté ayant donné lieu à une médiation entre une communauté et l'entreprise concernée par un conflit d'héritage foncier. Toutefois, deux tendances troublantes émergent d'ores et déjà. Premièrement, tels qu'ils sont actuellement organisés, les mécanismes de réclamation font en sorte que les conflits liés à l'héritage foncier ne fassent pas obstacle aux investissements des banques de développement. La résolution de ces conflits semble secondaire. Deuxièmement, les processus de médiation ont tendance à être structurellement défavorables au règlement du conflit foncier d'une manière qui satisferait les exigences de la communauté. Les mécanismes existants semblent avoir été conçus pour venir à bout des communautés et les apaiser en leur promettant des projets sociaux et des emplois dans l'entreprise au lieu d'assurer la restitution des terres aux communautés.

91 Voir : NGO Briefing on Independent Complaints Mechanism of FMO and DEG, février 2014, https://www.banktrack.org/download/briefing_on_fmo_compliance_mechanism/1140213_fmo_compliance_mechanism_briefing_final.pdf

92 Site Internet du FMO sur le mécanisme indépendant de traitement des plaintes disponible à l'adresse : <https://www.fmo.nl/independent-complaints-mechanism>, (consultée le 21/12/2020).

Un processus de médiation enclenché par une plainte déposée dans le cadre du mécanisme de réclamation de la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale contre une entreprise de plantation en Ouganda illustre parfaitement cette tendance. Près de 1 000 familles ont été expulsées par une société appelée New Forests Company afin de faire place à des plantations d'arbres. À l'issue de la médiation, près de la moitié de la communauté s'est retrouvée sans aucune compensation pour l'expulsion illégitime. L'autre moitié a uniquement obtenu un hectare de terrain par famille, indépendamment de la surface de terrain que la société leur avait prise. L'entreprise et les banques de développement, quant à elles, estiment que le processus de médiation qui a eu lieu prouve que les conflits ont été réglés alors qu'il est clair que la communauté a été gravement flouée et qu'elle a dû reprendre son combat pour la restitution de ses terres ancestrales⁹³.

Les communautés se demandent pourquoi le lancement de la médiation promise prend si longtemps

La frustration grandit parmi les villageois des neuf communautés des provinces de Tshopo et de l'Équateur qui, avec le soutien de l'organisation congolaise RIAO-RDC, ont déposé leur plainte auprès de l'ICM en novembre 2018⁹⁴. Elles fondaient de grands espoirs sur la procédure qui devait les aider à mener à bien leur combat pour la justice et la restitution de leurs terres ancestrales qu'elles mènent depuis plus de 100 ans.

Or, la procédure est devenue une énorme source de frustration pour les plaignants. Leur plainte est la première demande de médiation déposée dans le cadre des procédures conjointes du FMO, de la DEG et de Proparco. Deux années se sont écoulées depuis que la plainte a été déclarée recevable en janvier 2019 par le groupe d'experts de l'ICM, mais les plaignants ont été privés des informations les plus élémentaires, telles que la date à laquelle la médiation commencera sérieusement ou le nom de la personne désignée comme médiateur.

Si les restrictions dues à la pandémie de COVID-19 peuvent expliquer certains des retards rencontrés depuis février 2020, les retards et la communication désordonnée de l'ICM sont antérieurs à la pandémie. Les membres de la communauté ont exprimé leur frustration face au manque de communication et à l'absence de soutien, à la société qui mine activement le processus ainsi qu'aux longs retards bien avant la crise sanitaire mondiale actuelle. Par exemple, dans la plainte qu'elles ont déposée, les communautés demandaient « que le groupe d'experts indépendants veille à ce que les plaignants aient accès à des conseils indépendants tout au long du processus de règlement des conflits et de médiation ». Elles faisaient état de leur accès limité aux informations et aux connaissances sur les droits des communautés et sur les obligations et politiques nationales et internationales en matière des droits humains auxquelles s'engagent les entreprises PHC et Feronia Inc. ainsi que les banques de développement qui les financent, et faisaient notamment référence aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale qui appellent les États et les autres parties à supprimer toute forme de discrimination relative aux droits fonciers, y compris les discriminations découlant de l'absence de capacité juridique et d'un accès insuffisant aux ressources économiques⁹⁵.

93 Witness Radio, « The Agony of a Tree-Planting Project on Communities' Land in Uganda », WRM Bulletin 251, 2020, <https://worm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/the-agony-of-a-tree-planting-project-on-communities-land-in-uganda/>

94 La plainte de la communauté déposée contre le financement de PHC par la DEG et le FMO est disponible sur: <https://tinyurl.com/y2s8wtpc>

95 Le point 4.6 des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers confirme qu'une « absence de capacité juridique » mène à la discrimination et que cet obstacle doit être surmonté : « Les États devraient supprimer et interdire toute forme de discrimination relative aux droits fonciers, y compris les discriminations découlant d'un changement de situation matrimoniale, de l'absence de capacité juridique ou d'un accès insuffisant aux ressources économiques. » Le point 5.4 des directives souligne qu'un conseiller juridique ou toute autre forme d'assistance sont particulièrement cruciaux afin de leur permettre « de défendre leurs intérêts fonciers ». Le point 6.6 des Directives appelle les « États et les autres parties [à] envisager des mesures supplémentaires visant à apporter un soutien aux groupes vulnérables ou marginalisés qui sans cela ne pourraient accéder aux services administratifs et judiciaires. Ces mesures devraient comprendre une aide juridique (par exemple, une assistance judiciaire d'un coût abordable), et pourraient aussi comprendre des services d'assistants juridiques ou de géomètres auxiliaires [] ». <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>



Habitants du village de Yalifombo à l'audience au tribunal de Kisangani en janvier 2020. Photo : Oskar Epelde. @oskarepelde



Habitants du village de Yalifombo à l'audience au tribunal de Kisangani en janvier 2020. Photo : Oskar Epelde. @oskarepelde

Bien qu'il soit, évidemment, trop tôt pour spéculer sur l'issue de la médiation ou pour se lancer dans une évaluation du processus de médiation, cette section met en évidence des défauts structurels déjà perceptibles dans la procédure de plainte. Il est très probable que ces défauts compromettent le processus de médiation. Les banques de développement qui ont mis en place le mécanisme doivent par conséquent y remédier si elles veulent mener un processus de médiation qui rendra justice aux demandes de restitution des terres ancestrales des plaignants.



Palmiers à huile nouvellement plantés à proximité du village de Yalifombo, près du site de la nouvelle huilerie de Feronia-PHC à Lokumete.

Une procédure extrêmement lente

La seule étape du processus de médiation qui a été entreprise jusqu'à présent dans un délai raisonnable a été l'évaluation de la recevabilité de la plainte déposée le 8 novembre 2018. Le groupe d'experts a rendu ce verdict le 7 janvier 2019. Il a ensuite fallu attendre cinq mois pour qu'une délégation du groupe d'experts effectue sa première visite dans la zone de la plantation ; trois autres mois se sont écoulés avant qu'une délégation du groupe d'experts ne rencontre les plaignants une seconde fois, en août 2019. Lors de ces deux visites, le groupe d'experts a rencontré les plaignants des deux sites séparément au lieu de les réunir en un seul endroit pour des discussions communes. Aucune autre visite du groupe d'experts n'a eu lieu depuis.

Les plaignants déplorent que la communication du groupe d'experts avec eux ait été extrêmement limitée⁹⁶. Ils n'ont pas reçu de rapport concernant la première rencontre avec le groupe d'experts

avant la deuxième visite par exemple, ce qui a rendu très difficile la préparation de cette deuxième visite. Ils ont également exprimé leur perplexité quant à l'objectif de cette deuxième visite, indiquant qu'ils avaient l'impression de subir un interrogatoire et qu'ils ont dû redonner les mêmes informations que lors de la première rencontre. Ils ont également dit avoir le sentiment que leur plainte était ouverte à la participation d'autres personnes ayant des motivations différentes, alors qu'ils auraient souhaité que la réunion avec le groupe d'experts soit menée sous la forme d'un échange ouvert sur la façon d'organiser cette médiation extrêmement difficile.

Le 22 novembre 2019, le groupe d'experts a publié un « Rapport d'examen préliminaire »⁹⁷. Le rapport recommande « qu'un règlement des différends soit effectué » et confirme que « tous les acteurs concernés se sont montrés favorables à un processus de médiation lors de la visite d'évaluation préliminaire ». Le rapport note également que « le processus de médiation dépend de la volonté de toutes les parties prenantes à participer à une collaboration ou à une discussion et à éviter des actes qui pourraient accroître les tensions au niveau local »⁹⁸. En décembre 2020, les communautés n'avaient reçu aucune information substantielle autre que celle contenue dans ce rapport d'examen préliminaire et une courte note indiquant qu'en raison des restrictions dues à la pandémie de COVID-19, la médiation serait retardée. Ce rapport d'examen préliminaire reste également le seul document de fond publié sur le site Internet ICM de la DEG sur cette plainte⁹⁹.

Défauts majeurs du mécanisme de plainte

Il ne faisait aucun doute qu'il serait difficile de mener à bien le processus de règlement du litige découlant de la plainte contre Feronia-PHC. La méfiance est profondément ancrée et la société n'a pas respecté les précédents accords conclus avec les communautés où l'enjeu était bien moindre pour l'entreprise que dans cette plainte qui met clairement l'accent sur le conflit de l'héritage foncier.

Sur le plan logistique, les énormes distances qui séparent les communautés concernées par la plainte constituent un défi majeur, puisque les plaignants sont originaires de communautés réparties sur deux provinces. D'ailleurs, d'autres communautés, et notamment sur le troisième site de plantation, dans une troisième province, sont désireuses de rejoindre dans la plainte, car elles ont les mêmes réclamations et elles ont elles aussi été dépossédées de leurs terres ancestrales par les concessions coloniales de PHC.

Dans ce contexte, des procédures claires et équitables sont essentielles. Elles semblent malheureusement faire défaut.

Les procédures de plainte de l'ICM exigent que l'entreprise confirme sa volonté de participer à la médiation. Au départ, rien ne permettait de savoir si Feronia-PHC accepterait ou non de participer à la médiation. Lorsque le PDG de Feronia a quitté l'entreprise, le PDG intérimaire a dû reconfirmer l'engagement pris par son prédécesseur. Cette procédure a dû être répétée une nouvelle fois au moment de la faillite de Feronia Inc., lorsque les actifs de PHC ont été transmis à la société de capital-investissement privé KKM. Nous croyons savoir que ces exigences procédurales n'avaient pas été communiquées aux plaignants¹⁰⁰. Et si les banques européennes de développement ont toutes confirmé que le nouveau propriétaire s'était engagé à participer à la médiation¹⁰¹, ni les

97 Rapport de l'examen préliminaire du groupe d'experts de l'ICM, plainte DEG 18-002 PHC (Feronia) au sujet de Plantations et Huileries du Congo SA(PHC), novembre 2019. Version anglaise : https://www.deginvest.de/DEG-Documents-in-English/About-us/Responsibility/ICM-Preliminary-Review-Report-DEG-complaint-18002-PHC_191122_final_EN-2.pdf Version française : https://www.deginvest.de/DEG-Dokumente-weitere-Sprachen/Verantwortung/ICM-Preliminary-Review-Report-DEG-complaint-18002-PHC_191122_final_FR.pdf (consulté le 16/11/2020).

98 Ibid., note 63, Rapport de l'examen préliminaire du groupe d'experts de l'ICM, p. 15.

99 Beschwerdemanagement, PHC (FERONIA) / 18-002, <https://www.deginvest.de/%C3%9Cber-uns/Verantwortung/Beschwerdemanagement/Feronia/index-2.html> (consulté le 16/11/2020).

100 Pendant un atelier organisé par le RIAO-RDC à Lokutu en janvier 2020, auquel participait un membre de la coalition d'ONG qui publie le présent rapport, le membre de l'ONG a donné un exposé sur les procédures de l'ICM. Les participants à l'atelier, dont plusieurs avaient été présents lors des rencontres avec le groupe d'experts de l'ICM organisées avec les plaignants au cours des deux visites sur la plantation de Lokutu, ont déclaré ne pas être au courant de ces procédures qui exigent la reconfirmation de l'engagement de l'entreprise à participer à la médiation.

101 Voir par exemple la déclaration de BIO « A statement on the completion of the restructuring of Feronia / PHC », novembre 2020, <https://www.bio-invest.be/en/news/a-statement-on-the-completion-of-the-restructuring-of-feronia-phc> (consulté le 5/01/2021).

banques ni l'ICM n'ont, à notre connaissance, directement informé les plaignants de la poursuite de la médiation et de l'incidence du récent changement de propriétaire sur la médiation.

Lors des deux visites, le **groupe d'experts s'est reposé sur Feronia-PHC pour l'organisation d'une partie de l'aspect logistique et a utilisé des logements situés dans les locaux de l'entreprise ainsi que le transport associé à PHC**. Même si l'organisation de ces visites s'avère compliquée, les sites sont tout à fait accessibles sans dépendre de la logistique de l'entreprise. Le fait de s'en remettre à l'entreprise pour organiser le transport équivalait à mettre en péril la confiance des communautés, notamment parce que cela signifiait que le groupe d'experts serait accompagné par des personnes de l'entreprise ou des personnes considérées comme des alliés de l'entreprise. L'utilisation de l'hébergement dans les locaux de l'entreprise a également limité les possibilités, pour les membres des communautés, de rencontrer la délégation du groupe d'experts à l'abri des regards de Feronia-PHC¹⁰².

L'ICM ne dispose pas d'un budget indépendant. Il en résulte notamment que la DEG est amenée à décider quels frais engagés par l'organisation de soutien communautaire RIAO-RDC lors de l'accompagnement des visites du groupe d'experts seront remboursés par le mécanisme de traitement des plaintes. Alors que la DEG s'était engagée, avant la première visite du groupe d'experts, à couvrir certaines dépenses encourues par le RIAO-RDC pour accompagner cette visite, les conditions sont devenues intenable lorsque le groupe a utilisé l'hébergement et le transport de l'entreprise. Le RIAO-RDC n'a donc eu d'autre choix que de chercher des solutions alternatives de logement et de transport n'obligeant pas les membres du RIAO-RDC à utiliser les installations de l'entreprise dans un contexte où les tensions s'étaient aggravées entre l'entreprise et les communautés sur tous les sites de plantation et compte tenu de la mort entre les deux visites de Joël Imbangola Luneza, membre du RIAO-RDC, mort pour laquelle un agent de sécurité de PHC avait été arrêté et accusé, puis acquitté (voir le chapitre *Des communautés affectées par de multiples abus*).

L'ICM ne propose pas de soutien financier ou juridique aux communautés pendant le processus de médiation. Cela empêche de nombreuses communautés qui n'ont pas accès à un financement de déposer une plainte. Ou, comme dans ce cas, cela les désavantage énormément. Les communautés qui ont déposé la plainte contre le financement de PHC par les banques de développement ont, par exemple, demandé à bénéficier d'un soutien juridique, en invoquant les *Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*. À notre connaissance, la question de l'octroi de cette aide ou d'un autre moyen permettant à l'ICM de garantir des conditions équitables quant à l'accès aux conseils juridiques pendant la médiation n'a pas été abordée avec les plaignants.

Ce désavantage pose encore plus problème dans une affaire aussi complexe que celle qui oppose les plaignants à Feronia-PHC dont les vastes concessions s'étendent sur 107 000 hectares dans trois provinces et touchent des centaines de communautés. Pour une simple rencontre rassemblant uniquement les plaignants désignés par les neuf communautés qui ont déposé la plainte, la moitié des participants auraient dû prendre un vol intérieur ou voyager pendant plusieurs jours sur le fleuve Congo. Les chefs des neuf communautés n'ont donc pas pu se rencontrer et se préparer depuis le dépôt de la plainte. Les banques de développement n'ont pas non plus apporté de soutien financier au RIAO-RDC, l'organisation choisie par les plaignants pour déposer la plainte en leur nom et les accompagner tout au long de la procédure. En revanche, les banques de développement ont versé plus de 250 000 dollars au cabinet Earthworm pour conseiller Feronia-PHC dans ses relations avec les communautés¹⁰³. Cela a créé une grande confusion parmi les communautés, pour lesquelles le rôle joué par Earthworm n'était pas clair, notamment parce qu'à un moment donné, le cabinet de conseil aurait préconisé un processus de médiation parallèle.

102 Lors de conversations menées en janvier 2020 avec un membre de la coalition d'ONG qui publie le présent rapport, deux membres des communautés ont déclaré dans des conversations séparées qu'ils n'avaient pas cherché à discuter avec les membres du groupe d'experts en dehors des rencontres avec les communautés, en raison du choix de logement fait par le groupe d'experts.

103 Voir par exemple la courte mention qui est faite de la subvention dans le rapport annuel 2019 du FMO (FMO Building Prospects Fund 2019. <https://buildingprospects.fmo.nl/2019/annual-report-2019/performance-on-our-strategy/production-capacity-development>). Voir également la déclaration d'Earthworm sur son travail avec Feronia. Janvier 2020. <https://www.earthworm.org/id/news-stories/our-work-with-feronia-in-the-democratic-republic-of-congo>, (consultée le 21/12/2020).

Les décisions du groupe d'experts ont ébranlé la confiance des communautés dans l'indépendance du groupe d'experts

Si la communication sporadique et la lenteur du processus mettent à l'épreuve la patience des plaignants, d'autres décisions du groupe d'experts ont commencé à ébranler la confiance que les communautés avaient dans l'indépendance du groupe. Deux exemples (résumés ci-dessous) ont été cités par les membres des communautés rencontrés par un membre de la coalition d'ONG internationales soutenant les communautés lors de réunions à la plantation de Lokutu en janvier 2020.¹⁰⁴

Incertitude quant au rôle joué par le groupe d'experts dans la médiation. Pour les plaignants, le rôle du groupe d'experts dans la médiation reste flou. Si, après la première visite, ils avaient l'impression que les membres du groupe d'experts seraient présents lors des réunions de médiation, ils ont maintenant l'impression que la médiation sera menée par une autre personne désignée par le groupe d'experts. Les plaignants ne savent pas exactement comment ce choix a été fait ou sera fait, ni quel, ni quel rôle l'entreprise peut jouer dans le choix des médiateurs. Ils craignent que leur contribution à cette discussion ne soit pas reflétée dans le choix final du ou des médiateurs.

La confidentialité des réunions n'est pas assurée. Peu après la deuxième visite du groupe d'experts, plusieurs villageois ont été arrêtés sans motif au milieu de la nuit, et cinq d'entre eux ont été détenus pendant cinq mois ; le procès continue de planer au-dessus de leurs têtes après leur libération sous caution en mars 2020 (voir le chapitre *Des communautés affectées par de multiples abus* pour plus de précisions). Deux des villageois arrêtés ont également participé à des réunions avec le groupe d'experts lors de la deuxième visite de celui-ci. Au cours de cette réunion, ils ont transmis des informations sur la répression menée par l'entreprise et sur l'agrandissement de la plantation sur des terres utilisées par la communauté¹⁰⁵. L'entreprise avait promis de construire une école et un dispensaire et d'installer une pompe à eau avant de commencer les plantations. Lorsque PHC s'est mis à planter les palmiers avant de commencer la construction d'une école ou d'installer la pompe à eau, les chefs communautaires ont exigé que l'entreprise respecte son engagement ; ils ont réitéré cette demande lors de la réunion avec le groupe d'experts. Ayant exprimé leurs craintes de subir des répressions s'ils participaient aux réunions de médiation, les villageois pensaient que le groupe d'experts mettrait en place une ligne d'assistance téléphonique afin qu'ils puissent immédiatement contacter le groupe d'experts¹⁰⁶. La ligne d'assistance n'existe toujours pas. Et les cinq villageois qui, après avoir passé plus de cinq mois en prison, ont toujours un procès qui plane au-dessus de leurs têtes, se sentent abandonnés par le groupe d'experts, car ils n'ont pas une seule fois reçu des nouvelles du groupe d'experts au cours de leurs cinq mois d'emprisonnement.



Forage à Bokala Wamba, Lokutu. Lors d'une réunion le 25 janvier 2020 avec un membre de l'une des ONG co-publiant ce rapport, des membres de la communauté de Bokala Wamba, Lokutu, ont déclaré qu'un tube en plastique avait été installé par l'entreprise pour installer un forage d'eau mais qu'aucun autre travail n'a été effectué. Ils attendent toujours que l'entreprise installe le puits d'eau promis. Photo: World Rainforest Movement

¹⁰⁴ La visite de 12 jours comprenait des réunions avec les cinq villageois de Yalifombo détenus à la prison centrale de Kisangani et l'avocat qui les représentait devant le tribunal, des réunions ouvertes avec les cinq communautés ainsi que des réunions avec les représentants du gouvernement local, et la participation à un atelier de deux jours avec plus de 20 représentants des communautés impliquées dans la plainte auprès de l'ICM. Les exemples décrits dans le texte ont été mentionnés par des membres des communautés qui ont assisté à l'atelier ainsi que lors des réunions avec les communautés.

¹⁰⁵ Communication personnelle pendant la visite le 23 janvier 2020 entre les villageois détenus à la prison centrale de Kisangani et un membre de la coalition d'ONG qui publie le présent rapport. Les déclarations ont été confirmées lors de rencontres avec les villageois de Yalifombo pendant la même visite en janvier 2020. Voir également les transcriptions des audiences de janvier 2020 au tribunal de Kisangani sur: <https://www.slideshare.net/aujourd'hui/1/dossier-yalifombo> (consulté le 21/12/2020).

¹⁰⁶ Communication personnelle pendant la visite de janvier 2020. Le groupe d'experts a confirmé que le sujet de la mise en place d'une ligne d'assistance avait été discuté lors d'une réunion avec la communauté au cours de sa deuxième visite en août 2020. Le groupe a expliqué que cette ligne d'assistance serait mise en place une fois que commencerait la médiation, alors que les membres de la communauté avaient eu l'impression qu'elle serait mise en place immédiatement après la visite de la délégation du groupe d'experts.

Les banques de développement doivent respecter les droits fonciers légitimes des communautés locales, reconnaître les conflits d'héritage foncier et l'exploitation par Feronia des palmeraies des communautés depuis l'ère coloniale ainsi que garantir la restitution des terres ancestrales aux communautés.

Il est évident que la faillite de Feronia Inc. en juin 2020 aurait été l'occasion pour les banques européennes de développement de faire beaucoup pour reconnaître et réparer (dans une mesure très limitée) le passé colonial de leurs pays au Congo. Elles ont choisi de ne pas le faire. Au lieu d'utiliser *de facto* leur position d'actionnaires majoritaires pour mettre en place un processus de restitution des terres basé sur le droit international des droits de l'homme¹⁰⁷, elles ont choisi de maintenir en place un modèle de concession qui exploite la main-d'œuvre locale et de prétendre que leur investissement dans ce modèle amènera le « développement » et des emplois. Cela n'a pas été le cas au cours des 100 dernières années, depuis que les communautés ont été dépossédées par la force de ces terres, et ces communautés sont fatiguées d'entendre à chaque fois des promesses creuses qui leur vantent un développement et des emplois tout proches. Cent ans après cet accaparement datant de l'époque coloniale, elles continuent à vivre dans l'extrême pauvreté, la répression, la violence et la privation.

La remise des actifs de la plantation et de l'huilerie PHC à une société de capital-investissement, à laquelle les banques de développement viennent de procéder, ne risque guère de résoudre les conflits qui opposent PHC aux communautés.

Selon les membres des communautés, l'entreprise a proposé différents modèles d'entreprises communautaires où les membres de la communauté récolteraient les noix de palme et vendraient la récolte à PHC. Les communautés ne se sont pas montrées intéressées, et ce pour une bonne raison : elles disent que l'entreprise a montré qu'on ne pouvait pas lui faire confiance pour payer ses travailleurs¹⁰⁸. Si PHC ne peut même pas verser les maigres salaires des ouvriers, comment paierait-elle les noix de palme que les populations apporteront aux huileries ? Par ailleurs, ces modèles ne répondraient pas à la demande principale de la communauté, à savoir la restitution de leurs terres ancestrales.

De nombreuses communautés spoliées de leurs terres ancestrales depuis que l'entreprise de Lord Leverhulme a détruit leurs palmeraies pour les transformer en plantations industrielles de palmiers à huile sont fatiguées des promesses creuses faites par les entreprises et les banques européennes de développement, la dernière en date étant la médiation dirigée par la DEG qui n'a pas encore démarré. Fatiguées d'attendre, les premières communautés de Lokutu ont commencé à reprendre leur développement en main en produisant de l'huile de palme à partir des noix récoltées dans les plantations abandonnées par PHC. Cela montre le potentiel que présente cette prise en main de leur destin une fois que les communautés récupèrent la gestion de leurs terres ancestrales. Les communautés de Lokutu se sont notamment inspirées des centaines de presses communautaires, qui sont en plein essor dans la région.

Cette évolution serait en outre conforme aux principales normes relatives aux droits de l'homme, et notamment au droit à l'alimentation et au droit des paysans, qui instaurent pour les États (le gouvernement congolais, mais aussi les gouvernements (européens) qui soutiennent financièrement

107 Comme cela a été mentionné plus haut, les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2012) soulignent l'obligation des États concernant les droits de l'homme préexistants, à la fois à l'intérieur de leurs territoires et à l'extérieur. Cela s'applique en particulier à l'exigence de consultation et de « participation active, libre, efficace, utile et en connaissance de cause » avant tout transfert des droits fonciers légitimes (para. 3B6), mais également en ce qui concerne l'obligation de « restitution en cas de pertes de droits fonciers légitimes sur des terres, des pêches ou des forêts » (para. 14.1-14.4) ou les exigences applicables aux transactions à grande échelle sur les droits fonciers (para. 12.1-12.15), par exemple « les États devraient veiller à ce qu'il soit procédé au recensement systématique et impartial des droits fonciers légitimes existants ou revendiqués, y compris ceux qui relèvent de régimes fonciers coutumiers ou informels, ainsi que des droits et des moyens de subsistance des tierces personnes également concernées par ces investissements comme les petits producteurs » (para 12.10). Voir : <http://www.fao.org/cfs/home/activities/vggt/fr/>

108 Communication personnelle pendant les rencontres entre les membres de la communauté sur le site de Lokutu et un membre de la coalition soutenant la plainte des communautés les 23-28 janvier 2020. Les membres de la communauté dans deux villages ainsi que les participants à l'atelier ont mentionné que l'entreprise avait proposé des modèles de ce type.

Feronia-PHC) l'obligation de respecter, protéger et concrétiser le droit à l'alimentation (et les droits humains connexes) des communautés touchées, ainsi que de soutenir et de protéger les droits spécifiques des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, en soutenant des modèles qui respectent leurs droits fondamentaux et visent à « assurer la préservation et l'utilisation durable des terres [...], notamment grâce à l'agroécologie [] ». Selon la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans* récemment adoptée, il est tout à fait clair que, dans ce cas, les États (européens) doivent veiller à ce que leurs « politiques et programmes concernant [] l'investissement concourent effectivement à la préservation et à l'élargissement de l'éventail des options en matière de moyens de subsistance locaux et à la transition vers des modes de production agricole durables,[] une production durable, notamment agroécologique et biologique » (article 16) ; et plus généralement que « les acteurs non étatiques qu'ils sont à même de réglementer[] respectent et renforcent les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales » (article 2.5).

Il est très peu probable qu'un nouveau propriétaire privé de PHC réussisse là où Feronia Inc. a échoué par sa réticence à répondre à la demande des communautés concernant la résolution de la question de l'héritage foncier qui réside au centre du conflit les opposant à l'entreprise. Étant donné que les banques européennes de développement sont toujours liées à PHC par des dettes, avec des hypothèques sur les terres de PHC en guise de garantie, elles peuvent toujours se rattraper et profiter de la ruine de Feronia Inc. pour lancer un processus de restitution des terres aux communautés qui réclament la récupération de leurs terres ancestrales depuis qu'elles leur ont été brutalement spoliées par la société créée par Lord Leverhulme. L'investissement dans Feronia-PHC n'est certainement pas le seul investissement désastreux des banques européennes de développement dans le domaine de l'agriculture, mais le fiasco de Feronia Inc. doit être le dernier. Et les banques européennes de développement doivent faire ce qui est juste et respecter les demandes de restitution des terres ancestrales des communautés.



École construite à Centrale, près de Bokala Wamba, plantation de Lokutu plantation, dans le cadre de l'engagement de Feronia-PHC envers les communautés. Les villageois interrogés en janvier 2020 avaient l'impression que l'entreprise considérait la construction de l'école comme achevée - malgré le manque de toilettes et de fenêtres. Photo : World Rainforest Movement.